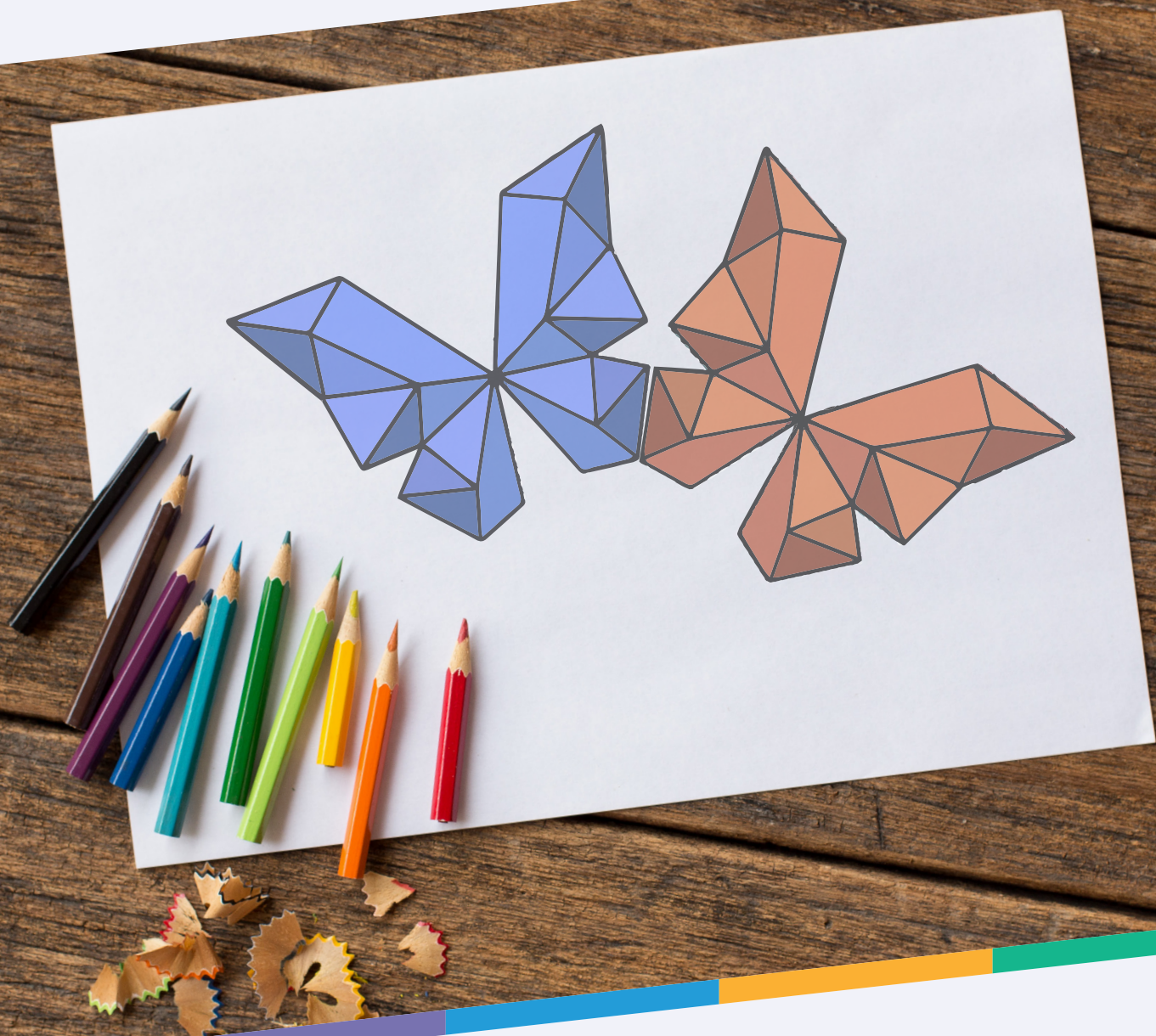


SchoulBUET



ORGANISATION SCOLAIRE 2023/2024



Mondercange • Bergem • Foetz • Pontpierre

ADMINISTRATION COMMUNALE DE MONDERCANGE

18, rue Arthur Thinnes

L-3919 Mondercange

☎ (+352) 55 05 74 - 1

✉ commune@mondercange.lu

🌐 www.mondercange.lu

IMPRESSUM

Éditeur: Administration communale de Mondercange

Service scolaire / Service Culture & Communication

Imprimeur: **Imprimerie Schlimé** - Bertrange



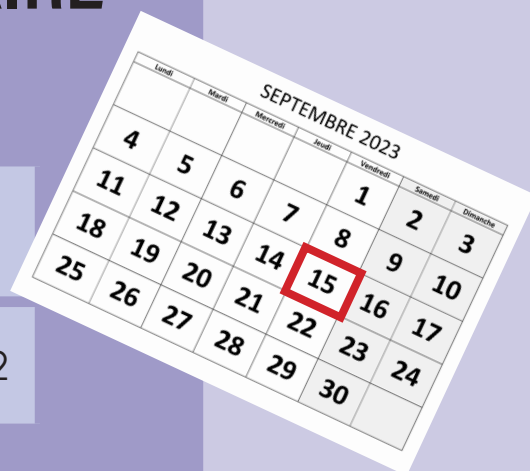
DÉBUT DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2023/2024:

7h45

Pontpierre Cycle 1.1 à 4.2

8h05

Mondercange Cycle 1.1 à 4.2



Prière de noter que la circulation est limitée à 30 km/h dans les alentours de nos écoles et nous vous prions de ne pas stationner votre voiture dans les zones interdites.



Veillez bien respecter la sécurité de tous les enfants!

«...Les téléphones portables des élèves sont éteints pendant le temps de classe, pendant les récréations, et à l'intérieur des bâtiments scolaires...» art.2 R.-G.-D. 7 mai 2009 concernant les règles de conduite et l'ordre intérieur communs à toutes les écoles. ...



Chers élèves, chers parents, chers enseignants,

Chaque rentrée scolaire constitue un grand défi pour tous les intervenants :

- pour les enfants, dont la plupart vont retrouver leurs camarades de classe avec des souvenirs mélancoliques des magnifiques expériences vécues au cours des vacances d'été, tandis que pour les élèves de première année le premier jour d'école est empreint d'une certaine inquiétude;
- pour les parents, la rentrée scolaire représente une étape supplémentaire dans le développement autonome progressif de leur enfant et pour d'autres elle constitue le retour au stress de la vie quotidienne;
- pour les enseignants, la rentrée constitue chaque année un certain plaisir dans l'expectative de la nouvelle année scolaire, avec une certaine émotion dans l'attente des nouvelles classes et l'anxiété d'être suffisamment équipés pour faire face aux nouvelles besognes qui les attendent;
- les mêmes sentiments accompagnent les encadrants des activités parascolaires.

Les responsables communaux ont intensivement profité des vacances d'été pour apporter les travaux de rénovation et d'entretien nécessaires aux infrastructures scolaires. Le Collège échevinal est constamment préoccupé de mettre en place les meilleures conditions-cadres tant pour les enfants que pour les enseignants. Afin de favoriser les cours d'appui, des salles supplémentaires ont été spécialement aménagées à cet effet. C'est pourquoi il me tient à cœur de remercier les agents techniques communaux qui ont réalisé ces travaux de qualité en grande partie en régie propre.

Comme les années précédentes, l'efficacité du transport scolaire a été vérifiée et adaptée en conséquence. Je profite de l'occasion pour faire un appel urgent à vous chers parents. Le Collège échevinal a entrepris de grands efforts dans l'élaboration de ce service. Agissez en citoyen responsable et encouragez vos enfants à profiter de cette offre.

Par ailleurs, nous essayerons d'améliorer ensemble avec vous le concept « chemin d'école sécurisé à pied ».

Finalement, je voudrais souhaiter à tous les écoliers une année scolaire couronnée d'épanouissement et de réussite. Je remercie tous les coopérateurs qui contribueront au succès de l'année scolaire 2023/2024; les comités d'école, le corps enseignant, l'équipe de la maison relais, le service scolaire ainsi que l'association des parents d'élèves de notre commune.



Jeannot Fürpass

Bourgmestre et président de la Commission scolaire

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Jeannot Fürpass'. The signature is fluid and cursive, written over a white background.

SOMMAIRE

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL (CYCLE 1 - CYCLE 4.2.)

01.	Ressorts scolaires	8
02.	Heures de classe	9
03.	Cycle 1 - Précoce	11
04.	Vacances et congés scolaires 2023/2024.....	12
05.	Calendrier scolaire 2023/2024	13
06.	Absences et dispense	14
07.	Sécurité et surveillance des élèves	15
08.	Transport scolaire	15
09.	La sécurité sur le chemin d'école	16
10.	La Commission scolaire	17
11.	Service scolaire et d'accueil	18
12.	Les comités d'école	19
13.	Les parents d'élèves	20
14.	Direction de l'Enseignement fondamental (Région Sanem)	22
15.	Les élèves à besoins spécifiques (EBS)	23
16.	Les mesures d'appui M.A.I.A et I-EBS	24
17.	Classe d'accueil de l'État	25
18.	Centres de compétence	25
19.	Aide aux devoirs à domicile	27
20.	Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)	27
21.	Éducation physique et natation scolaire	28
22.	Médecine scolaire	30
23.	Bibliothèque scolaire	31
24.	Maison Relais de la Commune de Mondercange asbl	32
25.	MUMO - MULTisports MOnnerech	36
26.	Activités périscolaires	37
27.	JUMO - JUgend MOnnerech	39

LES CYCLES ET LES ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES

01.	Cycles et équipes pédagogiques Mondercange - CYCLE 1 - 4	42
02.	Cycles et équipes pédagogiques Pontpierre - CYCLE 1 - 4	44

HORAIRE - TRANSPORT SCOLAIRE	48
------------------------------------	----



HOME PAGE



**Restez informé(e)s avec le nouveau site internet
des écoles primaires de la commune de
Mondercange**



www.monnereschoulen.lu

01. RESSORTS SCOLAIRES

MONDERCANGE

Bâtiment	Adresse	Localités appartenant au ressort scolaire
École de Mondercange <i>Cycles 1 - 4</i>	16, rue Arthur Thinnès L-3919 Mondercange ☎ 55 60 25 - 1	Mondercange, Foetz
École Précoce	26, rue de Limpach L-3932 Mondercange ☎ 55 15 21 - 35 / 36 / 37	Mondercange, Foetz

PONTPIERRE

Bâtiment	Adresse	Localités appartenant au ressort scolaire
École de Pontpierre	1, rue de l'École L-4394 Pontpierre ☎ 55 13 40	Bergem, Pontpierre

02. LES HEURES DE CLASSE

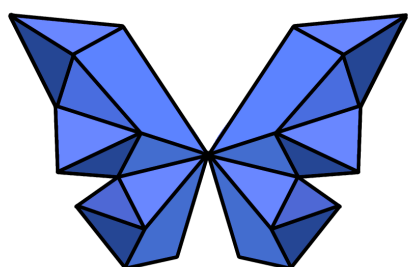
MONDERCANGE

	Cycle 1			Cycles 2- 4	
	Précoce	Cycle 1.1 - 1.2			
Lundi	07h40 - 12h30	08h05 - 11h50	14h05 - 15h55	08h05 - 12h10	14h05 - 15h55
Mardi	07h40 - 12h30	08h05 - 11h50		08h05 - 12h10	
Mercredi	07h40 - 12h30	08h05 - 11h50	14h05 - 15h55	08h05 - 12h10	14h05 - 15h55
Jeudi	07h40 - 12h30	08h05 - 11h50		08h05 - 12h10	
Vendredi	07h40 - 12h30	08h05 - 11h50	14h05 - 15h55	08h05 - 12h10	14h05 - 15h55

LES RÉCRÉATIONS ONT LIEU À MONDERCANGE:

☞ le matin de 10h10 à 10h25

☞ l'après-midi, les élèves auront la possibilité d'aller aux toilettes et de se désaltérer s'il y a nécessité. Ils ne sortiront pas dans la cour de récréation.



SCHOUL MONNERECH



02. LES HEURES DE CLASSE

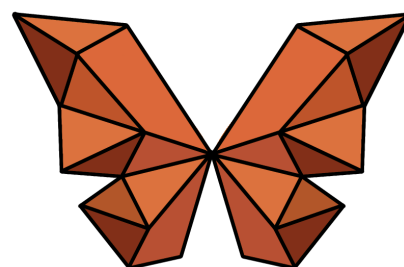
PONTPIERRE

	Cycle 1			Cycles 2- 4	
	Précoce	Cycle 1.1 - 1.2			
Lundi	07h30 - 12h20	07h45 - 11h30	13h45 - 15h35	07h45 - 11h50	13h45 - 15h35
Mardi	07h30 - 12h20	07h45 - 11h30		07h45 - 11h50	
Mercredi	07h30 - 12h20	07h45 - 11h30	13h45 - 15h35	07h45 - 11h50	13h45 - 15h35
Jeudi	07h30 - 12h20	07h45 - 11h30		07h45 - 11h50	
Vendredi	07h30 - 12h20	07h45 - 11h30	13h45 - 15h35	07h45 - 11h50	13h45 - 15h35

LES RÉCRÉATIONS ONT LIEU À PONTPIERRE:

☞ le matin de 09h50 à 10h05

☞ l'après-midi, les élèves auront la possibilité d'aller aux toilettes et de se désaltérer s'il y a nécessité. Ils ne sortiront pas dans la cour de récréation



SCHOUL STEEBRECKEN

03. CYCLE 1. - PRÉCOCE

Les objectifs

L'éducation précoce vise le développement global du jeune enfant et plus particulièrement son développement langagier.

En vivant et en apprenant en communauté, l'enfant aura accès aux apprentissages de base au moyen d'une pédagogie d'éveil qui stimule le développement de son langage ainsi que son développement affectif, moteur, intellectuel et social. Pour les enfants étrangers, la familiarisation avec la langue luxembourgeoise constitue une des priorités de cet enseignement.

L'accent sera mis sur une approche ludique de la langue dans des situations de communication réelles. Ainsi le précoce sera une institution de jeu surtout, de jeu éducatif et communicatif, d'entraînement langagier par la pratique (narration d'histoires, contes, chants, découverte commune de livres d'images).

Les modalités

L'inscription aux cours de l'éducation précoce est facultative et est réservée aux enfants ayant atteint l'âge de 3 ans avant le 1er septembre 2023. Le maximum d'enfants par classe et par plage horaire est de 20. Chaque groupe est pris en charge par une institutrice de l'enseignement fondamental et une éducatrice diplômée.

Les heures de classe

MONDERCANGE

Cycle 1 - Précoce	
Lundi	07h40 - 12h30
Mardi	07h40 - 12h30
Mercredi	07h40 - 12h30
Jeudi	07h40 - 12h30
Vendredi	07h40 - 12h30

un accueil est assuré par les éducatrices à partir de 7h00

PONTPIERRE

Cycle 1 - Précoce	
Lundi	07h30 - 12h20
Mardi	07h30 - 12h20
Mercredi	07h30 - 12h20
Jeudi	07h30 - 12h20
Vendredi	07h30 - 12h20

un accueil est assuré par l'éducatrice à partir de 7h10

Nous prions les parents d'élèves de bien vouloir respecter les plages horaires attribuées. Une excuse écrite est requise en cas d'absence. Il n'existe pas de transport scolaire organisé par la commune pour les élèves du précoce.

04. VACANCES ET CONGÉS SCOLAIRES

Vacances scolaires

Congé de la Toussaint du samedi, 28 octobre 2023 au dimanche, 5 novembre 2023	Vacances de Noël du samedi, 23 décembre 2023 au dimanche, 7 janvier 2024
Congé de Carnaval du samedi, 10 février 2024 au dimanche, 18 février 2024	Vacances de Pâques du samedi, 30 mars 2024 au dimanche, 14 avril 2024
Congé de la Pentecôte du samedi, 25 mai 2024 au dimanche, 2 juin 2024	Vacances d'été du mardi, 16 juillet 2024 au dimanche, 15 septembre 2024

Jours fériés

Saint Nicolas mercredi, 6 décembre 2023	Fête du Travail mercredi, 1er mai 2024
Journée de l'Europe jeudi, 9 mai 2024	Ascension jeudi, 9 mai 2024



05. CALENDRIER SCOLAIRE 2023/2024

Semaine A = semaine de natation scolaire pour l'école de Pontpierre (2 heures de natation/classe)

Semaine A, B et Br = semaine de natation scolaire pour l'école de Mondercange (1 heure de natation/classe)

Septembre 2023

sem		A	B	A	
lu		4	11	18	25
ma		5	12	19	26
me		6	13	20	27
je		7	14	21	28
ve	1	8	15	22	29
sa	2	9	16	23	30
di	3	10	17	24	

Octobre 2023

sem	A	Br	A	B	A	
lu		2	9	16	23	30
ma		3	10	17	24	31
me		4	11	18	25	
je		5	12	19	26	
ve		6	13	20	27	
sa		7	14	21	28	
di	1	8	15	22	29	

Novembre 2023

sem		Br	A	B	A	
lu		6	13	20	27	
ma		7	14	21	28	
me	1	8	15	22	29	
je	2	9	16	23	30	
ve	3	10	17	24		
sa	4	11	18	25		
di	5	12	19	26		

Décembre 2023

sem	A	Br	A	B		
lu		4	11	18	25	
ma		5	12	19	26	
me		6	13	20	27	
je		7	14	21	28	
ve	1	8	15	22	29	
sa	2	9	16	23	30	
di	3	10	17	24	31	

Janvier 2024

sem		A	Br	A	B	
lu	1	8	15	22	29	
ma	2	9	16	23	30	
me	3	10	17	24	31	
je	4	11	18	25		
ve	5	12	19	26		
sa	6	13	20	27		
di	7	14	21	28		

Février 2024

sem	B	A		Br	A	
lu		5	12	19	26	
ma		6	13	20	27	
me		7	14	21	28	
je	1	8	15	22	29	
ve	2	9	16	23		
sa	3	10	17	24		
di	4	11	18	25		

Mars 2024

sem	A	B	A	Br	A	
lu		4	11	18	25	
ma		5	12	19	26	
me		6	13	20	27	
je		7	14	21	28	
ve	1	8	15	22	29	
sa	2	9	16	23	30	
di	3	10	17	24	31	

Avril 2024

sem			B	A	Br	
lu	1	8	15	22	29	
ma	2	9	16	23	30	
me	3	10	17	24		
je	4	11	18	25		
ve	5	12	19	26		
sa	6	13	20	27		
di	7	14	21	28		

Mai 2024

sem	Br	A	B	A		
lu		6	13	20	27	
ma		7	14	21	28	
me	1	8	15	22	29	
je	2	9	16	23	30	
ve	3	10	17	24	31	
sa	4	11	18	25		
di	5	12	19	26		

Juin 2024

sem		Br	A	B	A	
lu		3	10	17	24	
ma		4	11	18	25	
me		5	12	19	26	
je		6	13	20	27	
ve		7	14	21	28	
sa	1	8	15	22	29	
di	2	9	16	23	30	

Juillet 2024

sem	Br	A	B			
lu	1	8	15	22	29	
ma	2	9	16	23	30	
me	3	10	17	24	31	
je	4	11	18	25		
ve	5	12	19	26		
sa	6	13	20	27		
di	7	14	21	28		

Les vacances d'été commencent le mardi, **16 juillet 2024** et finissent le dimanche, **15 septembre 2024**.

- Weekend
- Vacances
- Jours fériés

06. ABSENCES ET DISPENSE

Absence des élèves et dispense de fréquentation des cours

Toute absence d'un élève doit être signalée à l'enseignant le plus vite possible et être motivée par une excuse écrite. À partir de trois jours d'absence, l'élève doit présenter un certificat médical.

(articles 13 et 17 de la loi du 6 février relative à l'organisation scolaire)

« Lorsqu'un élève manque momentanément les cours, les parents doivent sans délai informer le titulaire de classe et lui faire connaître les motifs de cette absence. Les seuls motifs légitimes sont la maladie de l'enfant, le décès d'un proche et le cas de force majeure.

Des dispenses de fréquentation peuvent être accordées sur demande motivée des parents. Les dispenses sont accordées :

☞ **Par le titulaire ou le régent de classe, pour une durée ne dépassant pas une journée**

☞ **Par le président du comité d'école ou le directeur du lycée, pour une durée dépassant une journée**

Sauf autorisation du ministre, l'ensemble des dispenses accordées ne peut dépasser quinze jours dont cinq jours consécutifs par année scolaire. »

Le formulaire pour la demande de dispense de fréquentation scolaire peut être retiré au service scolaire ou auprès du titulaire de classe dans les meilleurs délais.

Aucune dispense de fréquentation scolaire n'est accordée afin d'avancer ni de prolonger les vacances et congés scolaires ainsi que les jours fériés.

Le lendemain de la 1^{ière} Communion, les classes du Cycle 3.1. fonctionnent normalement.

Toutefois, les enseignants de ces classes voudront bien accepter d'éventuelles excuses écrites concernant les absences d'élèves au cours de la matinée.

Remarques pour l'éducation préscolaire Cycle 1.1 et Cycle 1.2

Nous attirons votre attention sur le fait que l'éducation préscolaire est obligatoire pour tout enfant ayant atteint l'âge de 4 ans avant le 01.09.2023.

Important: tous les élèves du Cycle 1.1. et du Cycle 1.2. sont obligés d'être présents au début des cours (Pontpierre: 07h45 et Mondercange: 08h05). En raison d'une bonne organisation pédagogique et selon les dispositions de la nouvelle loi scolaire, une arrivée des élèves après le commencement des cours n'est pas tolérée.

Les parents sont tenus de ne pas envoyer leurs enfants à l'école au cas où ils sont malades. Le fait que des enfants malades soient présents en classe peut constituer un risque pour les concernés et pour leurs camarades.

Les parents qui ne peuvent pas garder eux-mêmes leurs enfants en cas de maladie sont priés de profiter des services de '**Service Krank Kanner Doheem**' Tél. 48 07 79 ou d'une autre institution.



07. SÉCURITÉ ET SURVEILLANCE DES ÉLÈVES

Respectez la sécurité des enfants!

Prière de noter que la circulation aux alentours de nos écoles est limitée à **30 km/h**.

Pour des raisons de sécurité, nous vous prions de ne pas stationner ni sur les trottoirs ni au milieu des rues aux alentours des écoles ni sur les arrêts du bus, mais de bien vouloir utiliser les places de parking y réservées.

Il est également rappelé à toute personne ne faisant pas partie de la communauté scolaire qu'il est interdit de circuler sans autorisation ou rendez-vous à l'intérieur des bâtiments.

La surveillance des élèves de l'enseignement fondamental se fait à tour de rôle par des membres du personnel enseignant selon un plan officiel arrêté par le Conseil Communal dans le cadre de l'organisation scolaire. La surveillance est assurée dans l'enceinte des écoles:

- ☞ pendant les 10 minutes qui précèdent le commencement des cours (matin et après-midi)
- ☞ pendant les récréations
- ☞ pendant les 10 minutes qui suivent la fin des cours

08. TRANSPORT SCOLAIRE

Nous rappelons que dans l'intérêt de leur propre sécurité et de celle des autres, tous les élèves doivent impérativement rester assis lors du transport scolaire!

Un surveillant d'autobus accompagne les enfants lors des trajets journaliers dans les bus scolaires et assure le bon déroulement du transport. Le surveillant veille à ce que les enfants restent assis et mettent la ceinture pendant le trajet. Il intervient auprès des enfants en cas de besoin.

L'Administration communale se réserve le droit d'écarter temporairement les élèves dont le comportement est inadapté et les parents en seront informés par écrit.

Informations auprès du service scolaire, ☎ 55 05 74-450 / 453.



09. LA SÉCURITÉ SUR LE CHEMIN D'ÉCOLE

De séchere Schoulwee

Pour la rentrée 2021/2022, la commune de Mondercange avait envisagée la mise en œuvre d'un concept '**Séchere Schoulwee**'. Ce projet a été élaboré en collaboration étroite avec la commission scolaire, la commission de circulation et l'Administration Communale de Mondercange, suite au précieux feedback des élèves et parents.

Plusieurs mesures de sécurisation pour les élèves seront ainsi prises sur leur chemin vers l'école. Dans toute la commune, des parcours domicile-école seront proposés afin de guider les élèves vers l'école. Les chemins et passages piétons à emprunter seront signalisés comme tels : sur le chemin vers l'école, les nouveaux logos '**Petzi**' à Mondercange, '**Zebra**' à Pontpierre et '**Giraff**' à Bergem seront marqués sur le trottoir.

Les chemins proposés ont été définis sur base des lieux de résidence des enfants. L'objectif du concept 'Séchere Schoulwee' est de motiver un maximum d'élèves et de parents à venir à pied respectivement à vélo vers l'école respectivement l'arrêt de bus pour le ramassage scolaire en vue d'une réduction du nombre de voitures autour du site scolaire. En effet, des situations souvent dangereuses se forment suite au nombre élevé de voitures aux alentours de l'école créant un sentiment d'insécurité à la fois chez les élèves et les parents.

Afin de minimiser le risque d'accident, plusieurs règles générales sont à suivre :

- ↻ Le trottoir est la seule zone de sécurité où l'enfant peut marcher.
- ↻ Toujours marcher sur le trottoir du côté le plus sûr, c'est-à-dire vers les maisons et les jardins.
- ↻ S'il n'y a pas de trottoir ni sur le côté gauche, ni sur le côté droit, prendre le côté gauche.
- ↻ Le plus sûr est de traverser la rue où il y a des feux de signalisation et un passage pour piétons protégé.
- ↻ Si l'enfant traverse la rue dans une zone non protégée, il est impératif qu'il adapte un comportement de sécurité adéquat : regarder attentivement à gauche, ensuite à droite et ensuite traverser, uniquement s'il n'y a plus de voitures en vue.



10. LA COMMISSION SCOLAIRE

Les membres se réunissent au moins une fois par trimestre et discutent sur différents thèmes en relation avec les écoles et l'enseignement. La mission principale consiste à donner des avis sur les questions concernant l'Organisation Scolaire, le Plan de Développement Scolaire (P.D.S.), les mesures d'encadrement périscolaire, le budget des écoles et les bâtiments scolaires.

Voici les membres de la commission scolaire:

Jeannot Fürpass, CSV président	Géraldine PRADIER secrétaire	Alen ALMEROVIC
Anouk BOEVER-THILL	Tom FELIX	Carlo GAGGIOLI
Yves KIRPS	Philippe KLOOS	Stephano LEOGRANDE
Carole MOLITOR	Carole PLETSCHETTE	Sandy RONDELLI
Christian SCHWARZ	Véronique SCHWEICH	Dany STOLTZ-ANEN
Françoise URHAUSEN		



II. SERVICE SCOLAIRE ET D'ACCUEIL

Service scolaire et d'assistance sociale

Administration communale - Bureau 0-07

18 rue Arthur Thinnes / L-3919 Mondercange

Paola ONTANO-PALANCA

☎ 55 05 74 -450

✉ paola.ontano@mondercange.lu

Géraldine PRADIER

☎ 55 05 74 -453

✉ geraldine.pradier@mondercange.lu



Paola ONTANO-PALANCA



Géraldine PRADIER

Ouverture au public

Lundi	08h30 - 11h30	13h30 - 16h00
Mardi	08h30 - 11h30	13h30 - 16h00
Mercredi	08h30 - 11h30	13h30 - 16h00
Jeudi	08h30 - 11h30	13h30 - 16h00
Vendredi	08h30 - 11h30	13h30 - 16h00

Missions du service scolaire et d'accueil:

- ☞ gestion administrative et budgétaire des écoles de la Commune
- ☞ contrôle de l'obligation scolaire
- ☞ inscriptions
- ☞ coordination des activités périscolaires et des structures d'accueil
- ☞ communication entre les différents acteurs de l'Ecole
- ☞ gestion du transport scolaire
- ☞ subsides scolaires pour les élèves du secondaire

Conformément à loi modifiée du 2 décembre 1987 portant réglementation de la médecine scolaire, le service de la cellule d'assistance scolaire s'adresse aux enfants et leur famille, ainsi qu'aux enseignants, les éducateurs de la Maison Relais et toute autre personne encadrant l'enfant en offrant un lieu d'écoute, d'information et d'orientation. Le bien-être de l'enfant est au centre de nos préoccupations en respectant le secret professionnel.

L'assistant social est en permanence à l'écoute de toute l'équipe pluridisciplinaire travaillant au sein des structures scolaires et parascolaires, afin de garantir un accompagnement social adapté en fonction des besoins durant toute la période de scolarité de l'enfant concerné. L'équipe du service de la cellule d'assistance scolaire se compose actuellement d'un assistant social, qui peut être joignable par téléphone ou par courriel.

► **Veillez noter que l'engagement d'un(e) assistant(e) social(e) est en cours.**

Service d'accueil

Bureau MRCM - Foyer Um Weier

26 rue de Limpach / L-3932 Mondercange

Yves KIRPS

chargé de direction Maison Relais

☎ 55 15 21 - 20

✉ yves.kirps@mrcm.lu

Myriam FEIEREISEN

secrétaire / bureau 'chèque-service'

☎ 55 15 21 - 20

✉ myriam.feiereisen@mrcm.lu

Ouverture au public

Lundi	07h00 - 12h00
Mardi	07h00 - 12h00
Mercredi	07h00 - 12h00
Jeudi	07h00 - 12h00
Vendredi	07h00 - 12h00

permanence lu.-me-ve. de 07h - 09h

12. LES COMITÉS D'ÉCOLE



MONDERCANGE

de gauche à droite :

Jil HOFFMANN, Manou SCHENTEN, Véronique SCHWEICH, Pierre BOEVER, Françoise URHAUSEN

Contact présidente Mondercange:

✉ francoise.urhausen@education.lu

PONTPIERRE



de gauche à droite :

Simone GASPAR, Dany STOLTZ-ANEN, Jacquie LORANG, Luana CHIAMPAN

Contact présidente Pontpierre

✉ danielle.stoltz@education.lu

Les missions du comité sont définies par l'article 40 de la nouvelle loi scolaire:

- ☞ élaborer une proposition d'organisation scolaire;
- ☞ élaborer un plan de développement scolaire et participer à son évaluation;
- ☞ élaborer une proposition sur la répartition du budget de fonctionnement alloué à l'école;
- ☞ donner son avis sur toute question qui concerne le personnel de l'école ou sur laquelle la commission scolaire le consulte;
- ☞ déterminer les besoins en formation continue du personnel;
- ☞ organiser la gestion du matériel didactique et informatique de l'école;
- ☞ approuver l'utilisation du matériel didactique conformément à l'article 11.

13. LES PARENTS D'ÉLÈVES

Les représentants des parents d'élèves

Au premier trimestre de l'année scolaire 2022/2023 ont eu lieu les élections des représentants des parents d'élèves de l'école de Mondercange et les élections des représentants des parents d'élèves de l'école de Pontpierre.

Qui peut devenir représentants des parents d'élèves?

Tous les parents des élèves scolarisés dans l'enseignement fondamental de la commune de Mondercange peuvent être candidats.

Comment devenir représentants des parents d'élèves?

Les prochaines élections des représentants des parents d'élèves auront lieu au cours du premier trimestre de l'année scolaire 2025/2026.

Les présidents des 2 comités d'école adresseront une lettre de proposition de candidature à tous les parents. Si un parent est intéressé, il transmet sa candidature par écrit au président du comité d'école concerné.

Lors d'une assemblée des parents tous les parents seront invités à élire (au moins) deux représentants des parents d'élèves par école.

Si vous avez besoin de plus de renseignements veuillez envoyer un courriel à:

 parentsmonnerecher-schoulen.lu
 parentspo@monnerecher-schoulen.lu

Quel est le rôle des représentants des parents d'élèves?

La loi sur l'enseignement fondamental prévoit la nomination de représentants de parents d'élèves avec pour rôle de contribuer ensemble avec le corps enseignant et la commune au développement de l'école. Les représentants des parents d'élèves sont élus pour une durée de trois ans.

Les représentants des parents d'élèves se concertent régulièrement et au moins trois fois par année scolaire avec le comité d'école pour discuter, le cas échéant, amender et compléter la proposition d'organisation de l'école ainsi que le plan de réussite scolaire (PRS) élaborés par le comité d'école.

Ils organisent les réunions et manifestations communes des partenaires scolaires et formulent des propositions sur toutes les questions en relation avec l'organisation de la vie scolaire.

Deux des représentants des parents d'élèves de Mondercange et un des représentants des parents d'élèves de Pontpierre sont également membres de la commission scolaire.

EVM (Elterevereinigung Monnerech)

Association des Parents d'Elèves de l'Enseignement fondamental de la Commune de Mondercange

Le comité de l'EVM compte actuellement 13 membres et a participé à différentes activités en 2022/2023:

- ☞ l'organisation de l'assemblée générale ordinaire de l'EVM.
- ☞ la distribution de fruits lors de la journée des sports
- ☞ la distribution de fruits lors de la coupe scolaire
- ☞ la participation à la fête scolaire de Pontpierre
- ☞ la participation au spectacle de cirque 'Zapp Zarapp'
- ☞ La participation au "Wanterfest"



Le fait de se regrouper en association permet entre autres de simplifier la communication avec les différents acteurs de la commune (comité d'école, commission scolaire, maison relais,), de bénéficier d'un cadre juridique (a.s.b.l.) et de moyens financiers communs. Ainsi, nous pouvons régulièrement faire des dons pour soutenir diverses associations caritatives.

L'EVM est également membre de la Fédération des Associations de Parents d'Elèves du Luxembourg (FAPEL) et participe chaque année à l'assemblée générale ainsi qu'à diverses conférences organisées par celle-ci.

Afin de pouvoir continuer à poursuivre au mieux les objectifs de notre association, nous souhaitons accueillir de nouveaux membres prêts à s'engager activement au sein de notre comité, ou à nous soutenir de temps en temps lors de nos activités.

Si vous avez donc envie de vous joindre à nous, ou si vous souhaitez nous soumettre vos commentaires, vos idées ou propositions, envoyez-nous un courriel à:

✉ evm@monnerecher-schoulen.lu



de gauche à droite :

Linda MARTINS, Liz ANASTASI, Carole PLETSCHETTE, Carole STOFFEL,
Danielle KOHNEN, Den HUTMACHER, Jen PICARD, Carole MOLITOR, Nathalie BERNARD



de gauche à droite :

Vanessa LELANDAIS, Sofia SANCHES, Sandy RONDELLI, Paula CARVALHO,
Caroline DOS ANJOS

14. DIRECTION DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL (RÉGION SANEM)

L'équipe de la Direction de l'Enseignement fondamental, Région Sanem, qui se compose des membres sous-mentionnés, assure la gestion administrative et la surveillance pédagogique des écoles fondamentales de la commune de Mondervange.

La direction se compose des membres suivants:

Philippe KLOOS

directeur

Paul CLAUS

directeur adjoint

Véronique GAROFALO

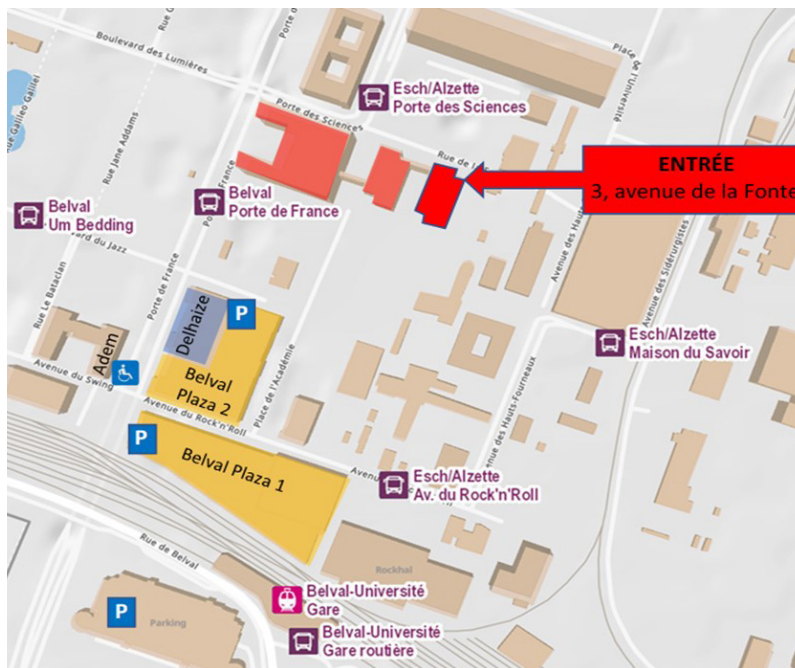
directrice adjointe

Lyne KUFFER

directrice adjointe EBS

Jean-Marc SOULIÉ

secrétaire CI



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Direction de l'enseignement fondamental -
Région 5

Contact:

3, avenue de la Fonte
L-4364 Esch/Alzette (Belval)

☎ 247 65 950

✉ secretariat.sanem@men.lu



15. LES ÉLÈVES À BESOINS SPÉCIFIQUES (EBS)

Pour les élèves qui, en raison de leurs particularités mentales, émotionnelles, sensorielles ou motrices, ne peuvent suivre l'enseignement ordinaire, la loi prévoit un dispositif à trois niveaux :

- **au niveau local**, dans les écoles : instituteurs spécialisés (**I-EBS**), démarches d'inclusion et d'adaptations pédagogiques

L'intervention locale est consignée dans un plan de **projet personnalisé d'apprentissage et d'accompagnement (PPAA)**.

- **au niveau régional**, dans les Directions de région : La prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques est placée sous la responsabilité des Directions de l'Enseignement fondamental.

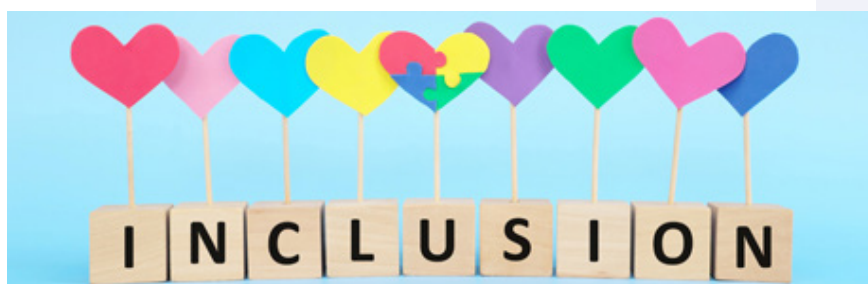
La prise en charge adéquate de l'élève à besoins spécifiques est définie par la **Commission d'inclusion (CI)**.

Une équipe de soutien des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques composée de psychologues et pédagogues (ESEB-diagnostic) conseille les parents, les enseignants et peut organiser une prise en charge ambulatoire, prestée par des éducateurs (ESEB-assistance).

L'intervention autour de l'enfant est consignée dans un **plan de prise en charge individualisé (PPCI)** et soumis aux parents pour accord.

- **au niveau national**, dans une école ou un **Centre de compétence** spécialisé.

Sur base d'un dossier-CI et d'un diagnostic spécialisé, la **Commission Nationale d'Inclusion (CNI)** propose la prise en charge d'un enfant ou d'un jeune à besoins éducatifs spécifiques par un ou plusieurs Centres de compétences.



Contacts:

Lyne KUFFER	Directrice adjointe EBS	lyne.kuffer@men.lu
Jean-Marc SOULIÉ	Secrétaire CI	jean-marc.soulie@men.lu

16. LES MESURES D'APPUI M.A.I.A ET I-EBS

Le groupe pédagogique M.A.I.A. (Mesures d'appui, d'inclusion et d'accueil) regroupe toutes les mesures spéciales destinées à aider les élèves à besoins spécifiques.

L'offre d'aide diversifiée est destinée:

- ☞ aux élèves nécessitant temporairement un appui à l'intérieur ou à l'extérieur du groupe de classe
- ☞ aux élèves présentant d'importants retards et nécessitant un appui intensif défini par un plan de prise en charge individualisé
- ☞ aux élèves éprouvant des difficultés à lire et à écrire (dyslexie)
- ☞ aux élèves primo-arrivants bénéficiant d'un accueil individuel avec comme objectif l'apprentissage d'une langue véhiculaire
- ☞ aux élèves ayant des déficiences au niveau de la perception, de l'attention ou présentant des troubles psychomoteurs indiquant un suivi en thérapie équestre

MONDERCANGE	PONTPIERRE
Noemi FRANKARD	Andrée BIEL
Malou KOHN	Simone GASPAR
Christiane SCHMIT	Nora NARDECCHIA
Yves SCHMIT	Dany STOLTZ-ANEN
Véronique SCHWEICH	
Michèle SCHNEIDER	
Françoise URHAUSEN	
Nathalie WENGLER	

Depuis septembre 2017, la communauté scolaire de Mondercange dispose d'un **I-EBS**, un instituteur spécialisé dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques. Directement affecté aux écoles, il veille à la prise en charge des élèves à besoins particuliers ou spécifiques, dans une approche inclusive, au sein de l'école où il assiste les élèves en classe et coordonne leur scolarisation. Il se concerte avec les titulaires de classe et l'équipe pédagogique et fait le lien avec les parents et avec la commission d'inclusion qui siège au niveau régional.

MONDERCANGE	PONTPIERRE
Sandy NUSS	Danielle SAILER
Delila SCHROEDER	Delila SCHROEDER

17. CLASSE D'ACCUEIL DE L'ÉTAT

Depuis novembre 2011, deux foyers pour personnes demandeuses de protection internationale fonctionnent dans notre Commune et hébergent des familles pour la plupart en provenance de pays balkaniques et récemment de pays arabes. Le nombre d'enfants scolarisés dans notre enseignement fondamental varie fortement en fonction des fréquents départs de familles déboutées et de nouvelles arrivées en conséquence.

Les enfants issus de ces familles sont scolarisés à l'école de Pontpierre où une Classe d'Accueil de l'Etat offre aux élèves une prise en charge adéquate. En fonction de leurs compétences dans les différentes branches acquises au cours de l'année et selon leur durée de séjour, les enfants seront intégrés progressivement dans les classes régulières.

Un médiateur interculturel, engagé par le Ministère de l'Education Nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, se tient à disposition pour assurer des traductions en cas de besoin p.ex. lors de consultations pour parents.

Responsable

Stefania BRUGETTI

18. CENTRES DE COMPÉTENCE

Centre pour le développement moteur - CDM

Les psychomotriciens et ergothérapeutes du Centre pour le développement moteur (CDM), sont responsables du dépistage systématique des difficultés motrices et offrent un soutien moteur aux enfants du cycle 1.2.

Afin de relever les défis moteurs de l'école, il est important que les compétences motrices soient appropriées à l'âge développemental.

La coopération avec les parents et l'ensemble du personnel de l'école constitue une part importante des activités de soutien à l'enfant. En plus du soutien moteur possible, le développement de la personnalité est également influencé positivement. Le soutien est basé sur les forces et les intérêts des enfants.

Au début de l'année scolaire une fiche d'information est distribuée aux parents des enfants du cycle 1.2. Des observations concernant la motricité globale (équilibre, coordination générale, ...) ainsi que la motricité fine (couper, colorier, coller, ...) auront lieu à l'école et le dépistage consiste en 14 exercices moteurs.

En cas de recommandation d'un soutien, un échange avec les parents et le personnel de l'école est proposé ainsi qu'un soutien moteur préventif avec le consentement des parents.

Cette offre gratuite est financée par le 'Ministère de l'éducation, de l'enfance et de la jeunesse'.

Contact

Centre pour le développement moteur
1, place Thomas Edison
L-1418 STRASSEN

☎ 44 65 65 - 1
🌐 www.cc-cdm.lu

Centre de Logopédie - CL

Tessy SCHEER

621 994 408

En cas de problèmes spécifiques de la langue orale, vous pouvez contacter Mme Tessy SCHEER, professeur d'enseignement en logopédie et responsable pour le secteur Mondercange.



19. AIDE AUX DEVOIRS À DOMICILE

Ce service est offert dans le cadre des activités de la «Maison Relais»; les intéressés sont priés de contacter

Yves KIRPS

☎ 55 15 21 - 20

Nous tenons à préciser que le service «Aide aux devoirs» n'est pas à considérer comme un cours d'appui individualisé.



20. TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (TIC)

La Commune de Mondercange continue à mettre en place des mesures adéquates en vue de favoriser l'emploi des technologies de l'information et de la communication à l'école. Tous les élèves ont l'occasion de communiquer activement sur le site internet **www.monnerescher-schoulen.lu**.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication à l'école fondamentale ont comme but:

- ☞ de promouvoir le travail en groupe dans une atmosphère de solidarité
- ☞ de varier les méthodes d'apprentissage
- ☞ de favoriser un enseignement ouvert
- ☞ de familiariser les élèves avec les nouvelles technologies
- ☞ de préparer les élèves aux attentes et défis de l'enseignement post-primaire

Depuis la rentrée 2020/2021, chaque école luxembourgeoise dispose d'un instituteur en compétences numériques (I-CN) qui soutient les élèves dans leur apprentissage des nouvelles technologies.

Responsables:

I-CN	École de Mondercange	École de Pontpierre
Paul SCHROEDER	Mireille DUPREL	Lynn BRAUN
	Nadine HOFFMANN	Luana CHIAMPAN
	Michael MENTGEN	Michèle LAPP

21. ÉDUCATION PHYSIQUE ET NATATION SCOLAIRE

Éducation physique



Pendant l'année scolaire 2023/2024, les leçons d'éducation physique des classes de l'enseignement primaire se dérouleront soit sous la direction du titulaire de classe soit sous celle d'un chargé de cours d'éducation physique.

Rappelons que le port de chaussures de gymnastique aux semelles noires est interdit!

Natation scolaire

Les leçons de natation scolaire se dérouleront sous la direction d'une équipe composée d'un instructeur de natation et du titulaire de classe respectivement d'un chargé de cours.

La piscine reprendra son service à partir du vendredi, 15 septembre 2023.

Remarques:

- Les parents des élèves nouvellement arrivés resp. des élèves ayant des problèmes de santé sont priés de remplir la fiche «renseignements confidentiels (natation scolaire)» distribuée au début de l'année scolaire afin d'éviter des problèmes éventuels en relation avec la natation scolaire.
- Les parents dont les enfants souffrent de verrues aux pieds sont priés d'informer les responsables du PIMODI au tél. 55 60 25 - 272. Le cas échéant, des chaussons en néoprène seront distribués à l'élève concerné.
- Les parents dont les enfants souffrent de verrues au corps sont priés d'excuser au préalable l'absence de leur enfant auprès de l'enseignant titulaire. Compte tenu du risque de contagion, une participation au cours de natation n'est pas indiquée dans ce cas.
- Les parents dont les enfants nécessitent une surveillance spéciale pour le cours de natation scolaire (p.ex. en cas d'épilepsie) sont priés d'avertir le personnel responsable. Une surveillance supplémentaire sera assurée.

Instructeurs de natation du PIMODI

Xavier SCHWARZ

David PAREDES MONTEIRO

SARA SCHORTGEN

Claude ENSCH



Piscine Monnerech Dippech



GAUCHE, DROITE, GAUCHE ...

- Je marche toujours du côté sûr du trottoir, loin des voitures.
- Je traverse la rue au passage pour piétons en veillant aux feux de circulation : rouge je dois m'arrêter, vert je peux marcher mais je reste attentif. S'il n'y a pas de feux de circulation, je regarde à gauche, à droite et encore une fois à gauche avant de traverser la rue.
- S'il n'y a pas de passage pour piétons, j'attends au bord de la chaussée dans un endroit où je vois bien la chaussée et où les automobilistes m'aperçoivent également. Ensuite gauche, droite, gauche...



LES PARENTS DONNENT L'EXEMPLE !

- Expliquez à votre/vos enfant(s) les règles élémentaires de la circulation.
- Sensibilisez votre/vos enfant(s) aux dangers de la route.
- Parcourez plusieurs fois le chemin de l'école ensemble.
- Respectez vous-même les règles du Code de la route : ne stationnez pas sur les passages pour piétons ou sur le trottoir.
- Faites en sorte que votre enfant monte et descende toujours de la voiture du côté du trottoir.

JE SUIS VISIBLE !

Pour que les automobilistes m'aperçoivent plus facilement dans le noir, je porte :

- des vêtements clairs,
- des bandes réfléchissantes sur mes vêtements et sur mon cartable,
- un gilet de sécurité.

CEINTURE DE SÉCURITÉ ET SIÈGE POUR ENFANTS !

Même pour des trajets courts !

- En voiture, il faut toujours être attaché, soit avec la ceinture, soit dans le siège pour enfants.
- Un enfant âgé entre 3 et 17 ans accomplis dont la taille n'atteint pas 150 cm, doit prendre place dans un siège pour enfants ou un rehausseur qui correspond à sa taille et son poids.

Vigilance accrue lors de la rentrée des classes

Surtout les enfants plus jeunes ne se rendent pas encore compte des dangers de la route et sont moins visibles à cause de leur petite taille. S'y ajoute une certaine agitation lors de la rentrée scolaire qui peut leur faire oublier les règles élémentaires de la circulation. Une attention particulière est donc requise de la part de tous les usagers de la route :

- Soyez attentif et faites attention aux enfants.
- Adaptez votre vitesse aux abords des écoles.

22. MÉDECINE SCOLAIRE

Les examens médicaux du médecin scolaire ont lieu au Cycle 1.1., Cycle 1.2., Cycle 2.2., Cycle 3.2. et Cycle 4.2.. Certains tests et mesures de dépistage sont pratiqués:

- ✓ Prise du poids et de la taille
- ✓ Analyse sommaire des urines
- ✓ Examen sommaire de l'acuité visuelle
- ✓ Gestion du carnet médico-scolaire
- ✓ Bilan de santé assuré par le médecin scolaire
- ✓ Bilan auditif
- ✓ Surveillance de la carte de vaccination

L'organisation des examens médicaux et la mise en pratique des mesures de dépistage sont à charge d'un infirmier. Si lors des examens des observations sont faites nécessitant un avis médical complémentaire, une lettre motivée sera envoyée aux parents avec une recommandation de consulter un médecin de leur confiance. L'élève est renseigné chaque année sur la médecine scolaire par le biais d'un dépliant.

Les élèves du Cycle 1.1. et Cycle 1.2. sont vus par le médecin scolaire en présence des parents d'élèves.

Le volet médical est coordonné par

Carole HUTMACHER

Infirmière en pédiatrie

Médecine scolaire

Ligue Médico-sociale

61, avenue de la Gare

L-4130 Esch/Alzette

54 46 46 - 1

www.ligue.lu



23. BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRE

MONDERCANGE

La bibliothèque scolaire de Mondercange des cycles 2 à 4 comporte quelques 5 500 livres : des livres allemands, français, luxembourgeois, portugais, anglais et plurilingues ainsi que des livres scientifiques (Sachbücher), des livres audio (Hörbücher) et des magazines en allemand et en français.

Les élèves peuvent feuilleter ces ouvrages à la bibliothèque ou les emprunter.

Le délai de prêt est d'un mois.

Les classes visitent régulièrement la bibliothèque scolaire. Les détails des heures d'ouverture seront communiqués dès la rentrée scolaire.

De plus la bibliothèque sera ouverte aux élèves à partir du cycle 2.2. les lundis avant les cours de l'après-midi de 13h30 à 14h05. Au début de chaque trimestre, les parents peuvent inscrire leurs enfants à des ateliers de lecture où ils ont la possibilité de lire seul ou en petit groupe, de lire à voix haute, d'écouter une histoire, de participer à des jeux ou des activités organisés à partir de différents livres ou de travailler avec le programme « Antolin ».

La liste des livres disponibles à la bibliothèque scolaire peut être consultée sur le site Internet www.monnerescher-schoulen.lu dans la rubrique « Mediathék Monneresch ». Les élèves peuvent aussi effectuer une recherche à partir d'un sujet traité au cours d'éveil aux sciences, de VieSo, de géographie, de biologie ou d'histoire ou rechercher les livres d'un auteur de leur choix. La bibliothèque scolaire vise à promouvoir la lecture chez les élèves.

Des auteurs viennent régulièrement à la bibliothèque scolaire de Mondercange pour animer des séances de lecture.

Au Cycle 1 à Mondercange fonctionne également une bibliothèque avec des livres luxembourgeois, allemands, français et anglais. A tour de rôle chaque enseignant(e) accompagne sa classe à la bibliothèque et chaque enfant peut emprunter un livre pour la durée d'une semaine.

PONTPIERRE

La bibliothèque fusionnée des Cycles 1, 2 et 3.1 de Pontpierre se situe au rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment. Elle possède entre temps plus de 3600 ouvrages:

des livres allemands, français, luxembourgeois mais aussi anglais, portugais et plurilingues, ainsi que des livres scientifiques (Sachbücher), des livres audio (Hörbücher) et des magazines en allemand et en français.

La liste des ouvrages peut être consultée sur le site Internet www.monnerescher-schoulen.lu dans la rubrique 'Mediathék Steebrécken'.

Les élèves peuvent feuilleter, consulter ou emprunter ces ouvrages pour une durée d'une ou deux semaines. Les détails des heures d'ouverture seront communiqués dès la rentrée scolaire.

Cette année, la bibliothèque invitera des auteurs pour animer des séances de lecture.

MONDERCANGE

PONTPIERRE

Responsables

Estelle ALFF

Malou KOHN

Michèle SCHNEIDER

Françoise URHAUSEN

Responsables cycle 1

Stéphanie HEYNEN

Sylvie LETSCH

Responsables cycles 1.0 - 3.1

Michèle DUYKAERTS

Michèle LAPP

Joyce SERRES

Responsables cycles 3.2 à 4.2

Michèle LAPP

Philippe STREWELER

24. MAISON RELAIS DE LA COMMUNE DE MONDERCANGE ASBL

Présentation

Les SEA pour enfants scolarisés à Mondercange et à Pontpierre et le SEA pour enfants non-scolarisés (crèche) à Mondercange sont des structures d'accueil conventionnées de l'A.s.b.l. 'Maison Relais de la Commune de Mondercange' (MRCM).

(SEA = Service d'Encadrement et d'Accueil, anc. 'Maison Relais')

Services conventionnés :

La MRCM dispose d'une convention avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et la Commune de Mondercange pour les SEA pour enfants scolarisés. Le SEA pour enfants non-scolarisés est conventionné avec le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse. Pour les activités dans le cadre du service sport de la MRCM, la MRCM dispose d'une convention supplémentaire avec le Ministère des Sports, le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et la Commune de Mondercange.

Les principaux objectifs de la MRCM :

- ☉ Conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale.
- ☉ Soutien du développement global de l'enfant.
- ☉ Intégration d'enfants étrangers.
- ☉ Intégration d'enfants à besoins spécifiques.
- ☉ Soutien éducatif aux familles.
- ☉ Lutte contre la pauvreté et l'inégalité des chances.
- ☉ Soutien scolaire.



La MRCM dispose de 5 structures d'accueil (SEA) conventionnées:

- ☉ La Maison Relais 'Um Weier', 26 rue de Limpach L-3932 Mondercange
- ☉ La Maison Relais 'Stëbserten', 16 rue d'Esch L-3920 Mondercange
- ☉ La Maison Relais 'Centre', rue A. Thinnes L-3919 Mondercange (sous-sol bâtiment scolaire)
- ☉ La Crèche 'Himmelsdëiercher', 5 rue de l'Eglise L-3917 Mondercange
- ☉ La Maison Relais 'Steebrécken', 3 B rue de l'Ecole L-4394 Pontpierre

Service sport de la MRCM :

Un aspect supplémentaire de la MRCM est certainement le service sportif de la MRCM.

- ☉ 'Multisport Mondercange' (MUMO). Le MUMO offre aux enfants la possibilité de participer chaque jour de la semaine à une multitude d'activités sportives. Ce service est disponible pour les enfants à partir du C2.2 en période scolaire.
- ☉ 'Développement du Mouvement'. Le 'Développement du Mouvement' est organisé par le service sportif de la MRCM et s'adresse aux enfants de la crèche jusqu'aux enfants du C2.1. Chaque groupe de cette tranche d'âge participe au moins une fois par semaine à une activité du 'Développement du Mouvement'. L'objectif est d'inciter les enfants au mouvement et de fournir les notions de base du sport et de la motricité.

Services d'aide à l'enfance de la MRCM :

- ✓ Service d'aide psycho-thérapeutique et /ou pédagogique pour enfants en séances individuelles.
- ✓ Service d'orthophonie (logopédie) pour enfants en séances individuelles.
- ✓ Service d'aide et de conseil pédagogique pour parents.

Les Maisons Relais à Mondercange et à Pontpierre, ainsi que le projet 'Multisport-Mondercange' (MUMO) et la crèche 'Himmelsdëiercher (5, rue de l'Eglise Mondercange), sont des services de l'A.s.b.l. 'Maison Relais de la Commune de Mondercange (MRCM)'. La MRCM est conventionnée avec le Ministère de l'Education Nationale et avec la Commune de Mondercange.

Les principaux objectifs de la MRCM sont: la conciliation entre la vie professionnelle et la vie familiale, l'intégration d'enfants étrangers, le soutien éducatif aux familles, la lutte contre la pauvreté et le soutien scolaire. La MRCM propose un accueil de jour professionnel pour les enfants de la Commune de Mondercange. Les différents services de la MRCM sont ouverts tous les jours ouvrables de l'année, de 07h00 du matin jusqu'à 19h00 du soir.

La MRCM dispose de 5 structures d'accueil (Maison Relais 'Um Weier', Maison Relais 'Stëbserten', Maison Relais 'Steebrécken', la Maison Relais 'Centre' et la crèche 'Himmelsdëiercher' à Mondercange pour assurer l'encadrement éducatif des enfants de 0-12 ans de la Commune de Mondercange.

Un aspect supplémentaire de la MRCM est certainement le projet sportif 'Mumo' (Multisport Mondercange), qui offre aux enfants la possibilité de participer chaque jour de la semaine à une multitude d'activités sportives. La MRCM organise aussi régulièrement des colonies de vacances et des colonies sportives.

La MRCM dispose aussi d'un service pédagogique, qui a comme objectif la consultation des parents au niveau des questions de l'éducation, le soutien pédagogique individuel pour enfants et la supervision professionnelle des membres de l'équipe éducative de la MRCM. L'accueil d'enfants atteints d'un handicap est possible dans toutes les structures de la MRCM.

La vie au quotidien

- ☺ Déroulement structuré de la journée
- ☺ Repas en commun
- ☺ Répartition des tâches (vaisselle, rangement, nettoyage des tables,...)
- ☺ Vie de groupe et apprentissage social
- ☺ Règles et limites
- ☺ Liberté et autonomie
- ☺ Sports et loisirs
- ☺ Bricolage et activités diverses
- ☺ Activités culturelles
- ☺ Excursions et découverte de la nature
- ☺ Colonies de vacances
- ☺ Sieste (groupe Cycle 1)
- ☺ Devoirs à domicile (groupe Cycles 2-4)
- ☺ Contacts intergénérationnels (en coopération avec 'Club Senior' Mondercange)

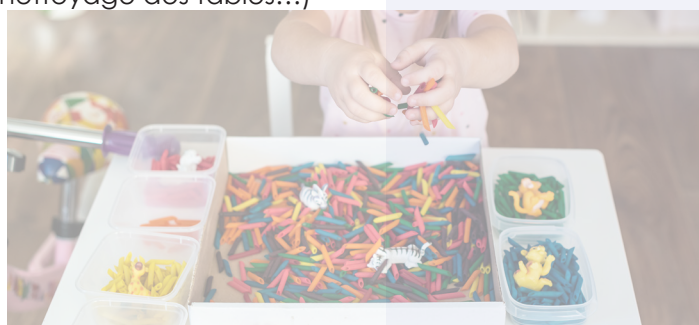


Colonies de vacances :

Pendant les périodes de vacances scolaires, la MRCM organise régulièrement des colonies de vacances pour ses usagers.

La vie au quotidien dans les différents groupes de la MRCM :

- ☺ Déroulement structuré de la journée en groupes d'âge fixes
- ☺ Repas et collations en commun
- ☺ Participation aux tâches journalières (rangement, nettoyage des tables,...)
- ☺ Vie de groupe et apprentissage social
- ☺ Règles et limites
- ☺ Liberté et autonomie
- ☺ Sports et loisirs
- ☺ Bricolage et activités diverses
- ☺ Activités culturelles
- ☺ Excursions et découverte de la nature
- ☺ Jeu libre
- ☺ Sieste et retour au calme (précoce et C1)
- ☺ Devoirs à domicile et travail scolaire (C2-C4)
- ☺ Contacts intergénérationnels (en coopération avec le Club Senior de Mondercange).



Le personnel éducatif

Dans la Maison Relais, pour les enfants scolarisés, 2 agents éducatifs pour 11 enfants. Une troisième personne est présente pour soit les repas à midi (enfants du Cycle 1), soit les devoirs à domicile (enfants des Cycles 2-4).

Dans la crèche, un agent éducatif pour 8 enfants dans le groupe d'âge de 2-3 ans et un agent éducatif pour 6 enfants dans le groupe d'âge de 0-2 ans.

Pour toute inscription, ou toute autre question veuillez contacter le secrétariat ou Monsieur Kirps.

Yves KIRPS

chargé de direction Maison Relais

☎ 55 15 21 - 20

✉ yves.kirps@mrcm.lu

Myriam FEIEREISEN

secrétaire / bureau 'chèque-service'

☎ 55 15 21 - 20

✉ myriam.feiereisen@mrcm.lu

Tarification

La tarification de la Maison Relais fonctionne selon le système 'Chèque-service accueil'. Depuis le 15 septembre 2022, la prise en charge pour les enfants du C1.1 au C4.2 est gratuite en période scolaire. Vous trouverez des informations supplémentaires concernant le système «chèque-service» au site internet de la Commune de Mondercange et au site www.chèque-service.lu. Vous pouvez aussi adresser vos questions au responsable de la Maison Relais, M. Yves KIRPS au 55 15 21-20.

Horaires

I. MAISON RELAIS

En période scolaire, Cycles 1 - 4

Accueil	de 07h jusqu'au début des cours (tous les jours)
	de 12h jusqu'à 14h et de 16h à 19h (lundi, mercredi et vendredi)
	à partir de 12h jusqu'à 19h (mardi et jeudi)

En période scolaire, Précoce

Accueil	à partir de 12h jusqu'à 19h (tous les jours)
----------------	--

En période de vacances scolaires

Accueil	de 7h à 19h pour tous les groupes
----------------	-----------------------------------

2. CRÈCHE

Accueil	de 7h à 19h tous les groupes pendant toute l'année
----------------	--



Contacts

Administration

(adresse à utiliser pour tout courrier officiel)

Maison Relais de la Commune de Mondercange
Maison communale
rue Arthur Thinnès / BP 50 / L-3901 Mondercange
🌐 www.mondercange.lu

Direction

Yves KIRPS, chargé de direction
Maison relais 'Um Weier'
26, rue de Limpach / L-3932 Mondercange
✉ yves.kirps@mrcm.lu

Secrétariat et bureau 'chèque-service accueil'

Maison Relais 'Um Weier'
26, rue de Limpach / L-3932 Mondercange
☎ 55 15 21 - 20 ou 29

ouvert de 07h15 - 15h45
✉ yves.kirps@mrcm.lu
✉ myriam.feiereisen@mrcm.lu

Service pédagogique / psycho-thérapie pour enfants

Bureau Pontpierre: ☎ 26 57 48 - 31
Bureau Mondercange: ☎ 26 17 93 - 40

ouvert sur rendez-vous uniquement

Service d'orthophonie pour enfants

Mme Magalie SIMON

☎ 621 400 884
✉ magalie.simon@mrcm.lu

Les différentes unités de la 'MRCM asbl'

Maison Relais 'Stëbserten'

16, rue d'Esch / L-3920 Mondercange
☎ 26 17 93-41

Maison Relais 'Um Weier'

26, rue de Limpach / L-3932 Mondercange
☎ 55 15 21-29

Maison Relais Steebrécken

3b, Rue de l'Ecole L-4394 Pontpierre
☎ 26 57 48-29

Maison Relais 'Centre'

(sous-sol bâtiment scolaire Mondercange)
☎ 55 60 25 269

Crèche 'Himmelsdeiercher'

5, rue de l'Eglise L-3917 Mondercange
☎ 26 55 12 01

Service Sport de la Maison Relais Mondercange

MUMO (Multisport Mondercange)
Coordinateur sportif: **M. Max SCHMIT**
☎ 621 693 101 / ✉ max.schmit@mrcm.lu

25. MUMO

Multisport Monnerech

Le MUMO, un service des SEA pour enfants scolarisés à Mondercange et à Pontpierre, offre aux enfants la possibilité de participer chaque jour de la semaine à une multitude d'activités sportives. Tous les élèves de l'enseignement fondamental, à partir du C2.2., peuvent profiter d'une offre variée de différents sports et ceci surtout pendant la plage horaire du temps de midi.

Sous la coordination de **M. Max SCHMIT**, des entraîneurs qualifiés, détachés par des clubs sportifs, proposent aux enfants différentes activités sportives sous un aspect non compétitif:

BASKETBALL	ATHLÉTISME
HANDBALL	DANSE
VOLLEYBALL	TENNIS DE TABLE
FOOTBALL	JUDO
NATATION	GYMNASTIQUE
TIR À L'ARC	DÉVELOPPEMENT DU MOUVEMENT
TENNIS	MULTISPORTS

Le « MUMO » a comme but principal de faire découvrir aux enfants une large palette d'activités sportives sous une forme ludique et de communiquer des valeurs sociales telles que le fair-play et la solidarité.

Des renseignements sur l'inscription et le planning des activités peuvent être consultés sur le site internet www.mondercange.lu/citoyens/education-jeunes/mumo-multisport-monnerech

☎ 621 693 101

✉ max.schmit@mrcm.lu



26. ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES

La section 'Art à l'école'

L'association "Art à l'Ecole" a été créée en 1911. Elle a pour but de stimuler la créativité artistique des enfants. Aujourd'hui des ateliers fonctionnent dans 18 communes avec +650 enfants de 6 à 12 ans.

La section de Mondercange, créée en 2002, offre des ateliers et des opportunités d'expression moyennant des techniques diverses, ceci sous la direction d'un personnel qualifié. Les œuvres créées seront exposées dans des manifestations locales et/ou nationales.

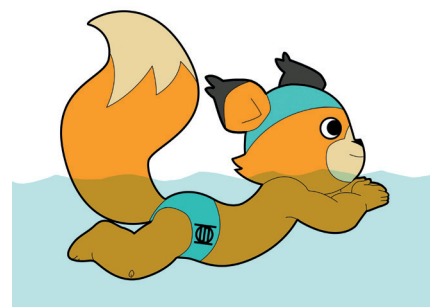
Le site internet <http://artecole.lu/> vous informe sur les activités de l'association Art à l'Ecole, un link vers www.monnerescher-schoulen.lu vous permet de voir les activités de notre section.

Personne de contact	Ateliers
Myriam NEUENS , présidente ✉ myriam.neuens@education.lu	Mardi Joyce SERRES Emmanuel FEY
Christiane FLAMMANG , secrétaire ✉ christiane.flammang@education.lu	Jeudi et samedi Adina MIHAI
Horaires	Lieu
mardi après-midi jeudi après-midi samedi matin	École fondamentale de Mondercange (salle des travaux manuels)
Durée	Prix
à partir d'octobre 25 séances à 1h45 (max 12 enfants par groupe) dates fixées à l'avance	Cotisation et participation aux frais de matériel pour l'année scolaire: 70€



Les activités de la LASEP

Activité Natation	Quand?
LASEP Natation mixte Mondercange et Pontpierre Piscine Mondercange Cycle 2.1 - Cycle 4.2	14h - 16h chaque deuxième jeudi
Dirigents LASEP Mondercange - Pontpierre	Prix
Xavier SCHWARZ - maître-nageur Claude ENSCH - maître-nageur David PAREDES MONTEIRO - maître-nageur Pierre BOEVER - instituteur Mondercange	La prix d'une licence LASEP s'élève à 40€ pour toute l'année scolaire.
Renseignements utiles	
Le bus scolaire assure le transport des enfants de Bergem et de Pontpierre.	En général: Pierre BOEVER ☎ 55 60 25 - 223 Natation: Claude ENSCH / Xavier SCHWARZ ☎ 55 60 25 - 272



Les activités de vacances

Les activités de vacances sont organisées par la Maison Relais au début des vacances d'été, en principe pendant les 2 premières semaines, et sont destinées aux enfants des Cycles 1- 4. Une fiche d'inscription sera distribuée aux élèves à la fin de l'année scolaire. Les parents d'élèves sont priés de se tenir à la date limite d'inscription.

Jugend Monnerech

RESPONSABLE - Serge LAUER ADRESSE 1 rue de l'Église L-3917 Mondercange	PUBLIC CIBLE 12-26 12 - 26 ans
CONTACT 55 05 74 - 560 / - 561 / - 562 info@jumo.lu JugendMonnerech	HORAIRES Mardi à vendredi 10h00 - 12h00 / 13h00 - 20h00 Samedi 14h00 - 18h00 avec ou sans rendez-vous

Les activités et projets

La Maison JUMO organise et réalise ensemble avec les jeunes diverses activités.

Exemple : Football, dance, karting, city trip, musée, Geocaching, camping, rallye, console de jeu, cinéma, piscine, graffiti, jeu de société, activité culinaire ou créative, etc.

Les aides aux devoirs

Les jeunes peuvent venir à la Maison JUMO pour faire leurs devoirs ou pour se préparer pour un test. Un membre de l'équipe peut les accompagner lors de difficultés scolaires.

Les aides individuelles

Les jeunes et les parents ont la possibilité de consulter l'équipe éducative en cas de difficultés (personnelles, familiales, scolaires, relationnelles, etc.) et peuvent profiter d'un accompagnement adapté à leurs besoins et demandes. La Maison JUMO met également à disposition des informations sur de différents thèmes.

Exemple : Réalisation d'un cv et d'une lettre de motivation, projet de vie, entretien avec un membre de l'équipe, recherche d'un poste de stages, d'apprentissages ou de travail, etc.







01. CYCLES ET ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES MONDERCANGE

Cycle 1

BÂTIMENT	CLASSE	TITULAIRE(S) / E-MAIL
Mondercange (Weier)	Cycle 1. précoce	Fanny BOLLENDORFF • fanny.bollendorff@education.lu Sylvie LETSCH • sylvie.letsch@education.lu Sandra REUTER • reuter.sandra@education.lu
Mondercange (Weier)	Cycle 1. précoce	Carine NARDECCHIA • carine.nardecchia@education.lu Amanda RUSCITTI • amanda.ruscitti@education.lu
Mondercange	Cycle 1.1 + 1.2	Fabiano CASTELLANI • fabiano.castellani@education.lu
Mondercange	Cycle 1.1 + 1.2	Mireille DUPREL • mireille.duprel@education.lu Jil HOFFMANN • jil.hoffmann@education.lu
Mondercange	Cycle 1.1 + 1.2	Stéphanie HEYNEN • stephanie.heynen@education.lu
Mondercange	Cycle 1.1 + 1.2	Sandy KEIPES • sandy.keipes@education.lu
Mondercange	Cycle 1.1 + 1.2	Lyne MUNHOWEN • lyne.munhowen@education.lu
Mondercange	Cycle 1.1 + 1.2	Luana PANETTA • luana.panetta@education.lu

Mesures d'appui et surnuméraires de l'équipe pédagogique:
Géraldine CANOVI

Cycle 2

BÂTIMENT	CLASSE	TITULAIRE(S) / E-MAIL
Mondercange	Cycle 2.1	Cynthia GROVEN • cynthia.groven@education.lu
Mondercange	Cycle 2.1	Fabienne KINSCH • fabienne.kinsch@education.lu Estelle ALFF • estelle.alff@education.lu
Mondercange	Cycle 2.1	Sabrina STEFFEN • sabrina.steffen@education.lu
Mondercange	Cycle 2.2	Noemi FRANKARD • noemi.frankard@education.lu Sophie NOTHAR • sophie.nothar@education.lu
Mondercange	Cycle 2.2	Lana PAULY • lana.pauly@education.lu
Mondercange	Cycle 2.2	Julie SIMON • julie.simon@education.lu

Surnuméraires de l'équipe pédagogique:
Noemi FRANKARD, Véronique SCHWEICH, Anna STAUB

Cycle 3

BÂTIMENT	CLASSE	TITULAIRE(S) / E-MAIL
Mondercange	Cycle 3.1	Claudine REDING • claudine.reding@education.lu
Mondercange	Cycle 3.1	Patrice ROHMANN • patrice.rohmann@education.lu
Mondercange	Cycle 3.1	Anne-Marie SCHRANTZ • anne-marie.schranz@education.lu
Mondercange	Cycle 3.2	Laurent CHARPENTIER • laurent.charpentier@education.lu
Mondercange	Cycle 3.2	Myriam NEUENS • myriam.neuens@education.lu Michael MENTGEN • michael.mentgen@education.lu
Mondercange	Cycle 3.2	Manou SCHENTEN • manou.schenten@education.lu Michael MENTGEN • michael.mentgen@education.lu

Surnuméraires de l'équipe pédagogique:
Nathalie BERTHOLD, Véronique SCHWEICH, Anna STAUB

Cycle 4

BÂTIMENT	CLASSE	TITULAIRE(S) / E-MAIL
Mondercange	Cycle 4.1	Kelly LUCIUS • kelly.lucius@education.lu
Mondercange	Cycle 4.1	Roland SCHAACK • roland.schaack@education.lu
Mondercange	Cycle 4.1	Nadine HOFFMANN • nadine.hoffmann@education.lu Michèle SCHNEIDER • michele.schneider@education.lu
Mondercange	Cycle 4.2	Pierre BOEVER • pierre.boever@education.lu Christiane FLAMMANG • christiane.laures@education.lu
Mondercange	Cycle 4.2	Ben SCHUSTER • ben.schuster@education.lu

Surnuméraires de l'équipe pédagogique:
Nathalie BERTHOLD, Michael MENTGEN, Véronique SCHWEICH, Anna STAUB

M.A.I.A.	Mesures d'Appui, d'Intégration et d'Accueil C2-4
	Noemi FRANKARD, Malou KOHN, Christiane SCHMIT, Yves SCHMIT, Michèle SCHNEIDER, Françoise URHAUSEN, Nathalie WENGLER
I-EBS	Instituteur spécialisé dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques
	Sandy NUSS, Delila SCHROEDER
Rempaçant permanent	Clara STAUB

01. CYCLES ET ÉQUIPES PÉDAGOGIQUES PONTPIERRE

Cycle 1

BÂTIMENT	CLASSE	TITULAIRE(S) / E-MAIL
Pontpierre	Cycle 1. précoce	Michèle DUYKAERTS • michele.duykaerts@education.lu Mady HIPPERT • mady.hippert@education.lu Nathalie MERSCH • nathalie.mersch@education.lu
Pontpierre	Cycle 1.1 + 1.2	Sylvie GRETHEN • sylvie.grethen@education.lu
Pontpierre	Cycle 1.1. + 1.2	Jacque LORANG • jacque.lorang@education.lu
Pontpierre	Cycle 1.1. + 1.2	Fanny BOLLENDORFF • fanny.bollendorff@education.lu Conny ZACHARIAS • conny.zacharias@education.lu
Pontpierre	Cycle 1.1. + 1.2.	Mia SCHINKER • mia.schinker@education.lu

Mesures d'appui et surnuméraires de l'équipe pédagogique:
Géraldine CANOVI

Cycle 2

BÂTIMENT	CLASSE	TITULAIRE(S) / E-MAIL
Pontpierre	Cycle 2.1	Alice FISCHBACH • alice.fischbach@education.lu
Pontpierre	Cycle 2.1	Nathalie RECH • nathalie.rech@education.lu
Pontpierre	Cycle 2.2	Jessica MAJERUS • jessica.majerus@education.lu
Pontpierre	Cycle 2.2	Joyce SERRES • joyce.serres@education.lu Simone GASPAR • simone.gaspar@education.lu

Surnuméraires de l'équipe pédagogique:
Lory HELLENBRAND, Simone GASPAR

Cycle 3

BÂTIMENT	CLASSE	TITULAIRE(S) / E-MAIL
Pontpierre	Cycle 3.1	Anne METZLER • anne.metzler@education.lu Dany STOLTZ-ANEN • danielle.stoltz@education.lu
Pontpierre	Cycle 3.1	Lynn BRAUN • lynn.braun@education.lu
Pontpierre	Cycle 3.2	Michèle LAPP • michele.rekawek@education.lu Sandrine GOSSELIN • sandrine.gosselin@education.lu
Pontpierre	Cycle 3.2	Fabienne SCHAEFFER • fabienne.schaeffer@education.lu Lory HELLENBRAND • lory.hellenbrand@education.lu

Surnuméraires de l'équipe pédagogique:
Géraldine CANOVI, Lory HELLENBRAND

Cycle 4

BÂTIMENT	CLASSE	TITULAIRE(S) / E-MAIL
Pontpierre	Cycle 4.1	Philippe STREWELER • philippe.streweler@education.lu
Pontpierre	Cycle 4.1	Alexia MACHADO MARTINS • alexia.machadomartins@education.lu
Pontpierre	Cycle 4.2	Luana CHIAMPAN • luana.chiampan@education.lu Andrée BIEL • andree.biel@education.lu

Surnuméraires de l'équipe pédagogique:
Andrée BIEL, Géraldine CANOVI

M.A.I.A.	Mesures d'Appui, d'Intégration et d'Accueil C2-4
	Stefania BRUGETTI, Nora NARDECCHIA, Simone GASPARD, Dany STOLTZ-ANEN, Andrée BIEL
I-EBS	Instituteur spécialisé dans la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers ou spécifiques
	Danielle SAILER, Delila SCHROEDER
Rempaçant permanent	Clara STAUB

COORDINATEURS DE CYCLE 2023/2024		MONDERCANGE	PONTPIERRE
	Cycle 1	Stéphanie HEYNEN stephanie.heynen@education.lu	Jacquie LORANG jacquie.lorang@education.lu
	Cycle 2	Yves SCHMIT yves.schmit@education.lu	Jessica MAJERUS jessica.majerus@education.lu
	Cycle 3	Manou SCHENTEN manou.schenten@education.lu	Michèle LAPP michele.rekawek@education.lu
	Cycle 4	Pierre BOEVER pierre.boever@education.lu	Philippe STREWELER philippe.streweler@education.lu



Service Scolaire et d'Accueil

Géraldine PRADIER (☎ 55 05 74 – 453)

✉ geraldine.pradier@mondercange.lu

AVIS
TRANSPORT SCOLAIRE

En raison des travaux de réaménagement de la rue de Mondercange à Pontpierre, la route est fermée à toute circulation depuis mai 2022. **La date de fin prévisionnelle des travaux est prévue pour juillet 2024.**

En conséquence, les arrêts de bus « Pafenheck » ne seront plus desservis pendant toute la durée du chantier.

Les enfants sont priés d'utiliser l'arrêt « Am Armschlag » dans la rue Théodore de Wacquant pour toute la durée des travaux, pour les Aller et les Retour.

Les horaires sont adaptés comme suit :

Départ Matin Bus 1, Arrêt « Am Armschlag », direction Ecole Pontpierre : 07 :12

Départ Midi Bus 1, Arrêt « Am Armschlag », direction Ecole Pontpierre : 13 :12

Retour Matin Bus 3, Ecole Pontpierre – direction arrêt « Am Armschlag » : 12 :10

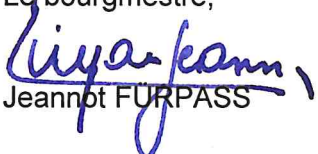
Retour Midi Bus 3, Ecole Pontpierre – direction arrêt « Am Armschlag » : 15 :55

En raison de ce chantier l'arrêt « Kummerhéicht » (rue de Pontpierre) devra aussi être supprimé. Les enfants sont priés d'utiliser l'arrêt « Neidierfchen » dans la rue de Neudorf.

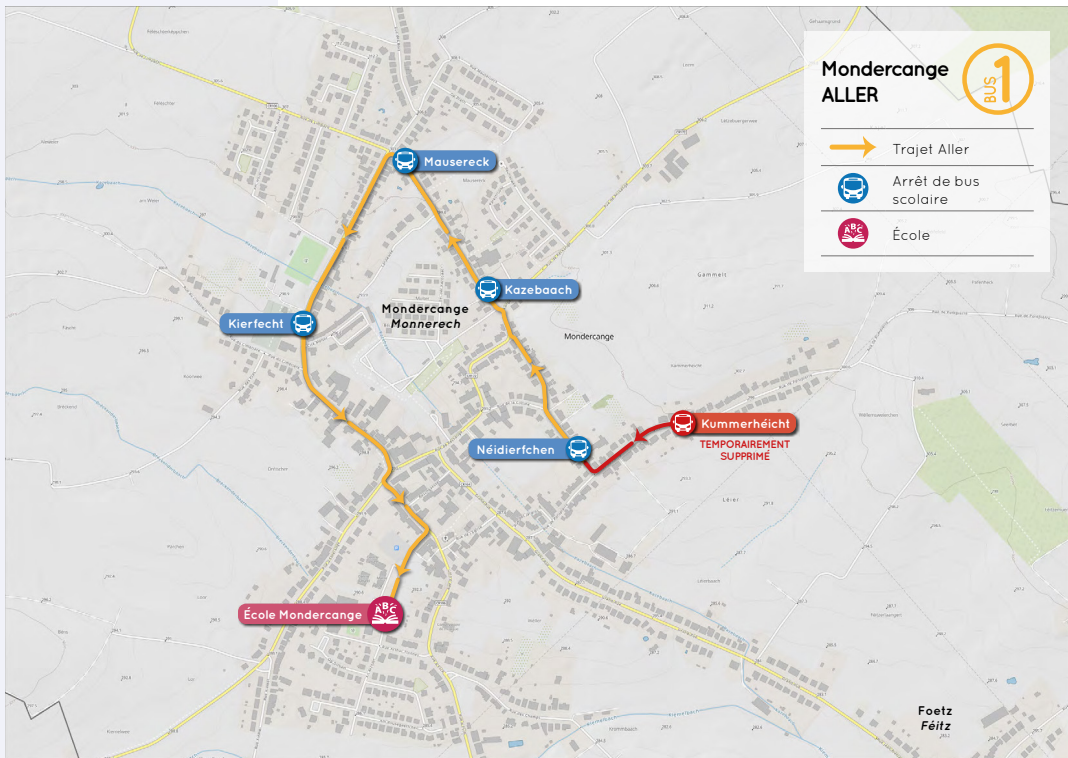
Départ Matin Bus 1, Arrêt « Neidierfchen » – direction Ecole Mondercange : 07 :50

Départ Midi Bus 1, Arrêt « Neidierfchen » - direction Ecole Mondercange : 13 :50

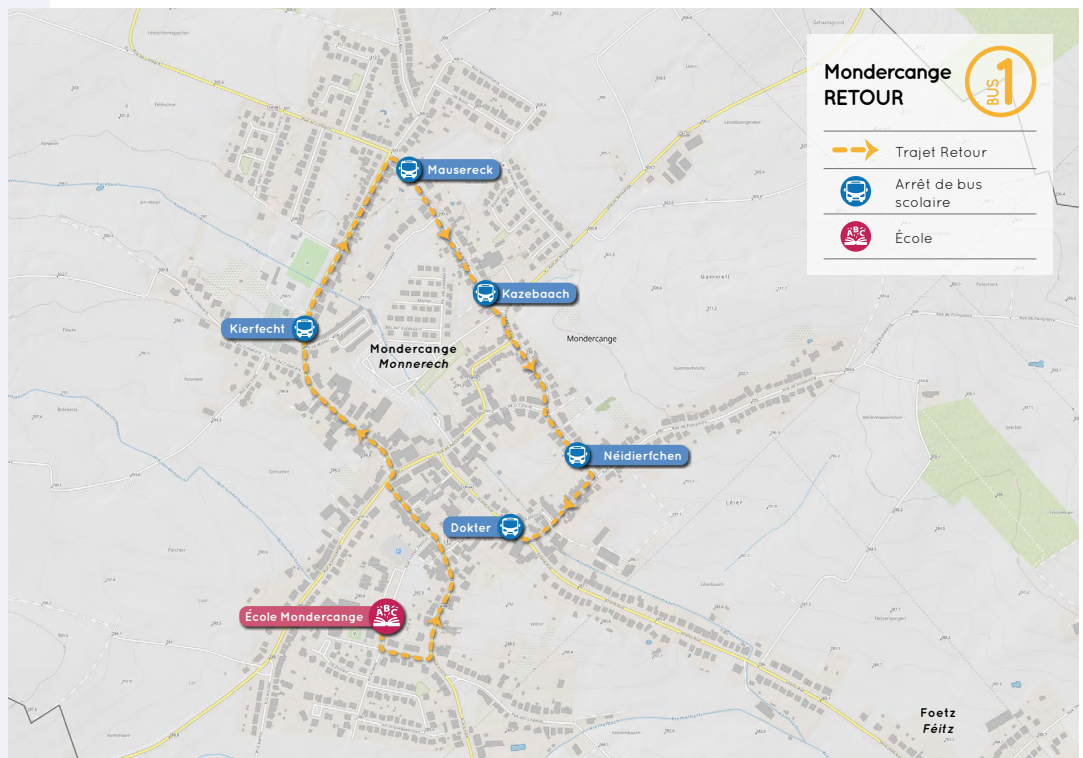
Merci pour votre compréhension.

Pour le collège échevinal,
Le bourgmestre,

Jeannot FURPASS

TRANSPORT SCOLAIRE MONDERCANGE 2023/2024



ALLER



RETOUR

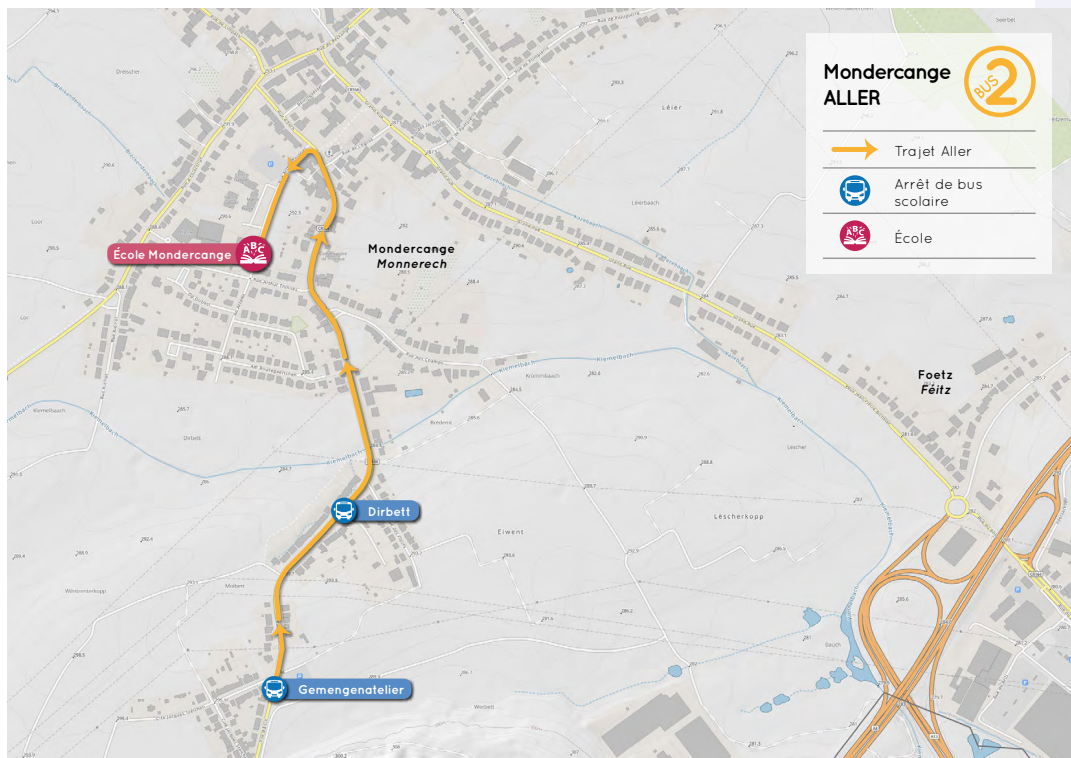
MONDERCANGE - BUS 1 - ALLER

Arrêt de bus scolaire	Matin	Midi
Mondercange - Kummerhéicht	temp. supprimé	
Mondercange - Neidierfchen	07:50	13:50
Mondercange - Kazebaach	07:52	13:52
Mondercange - Mausereck	07:55	13:55
Mondercange - Kierfecht	07:57	13:57
École Mondercange	08:00	14:00

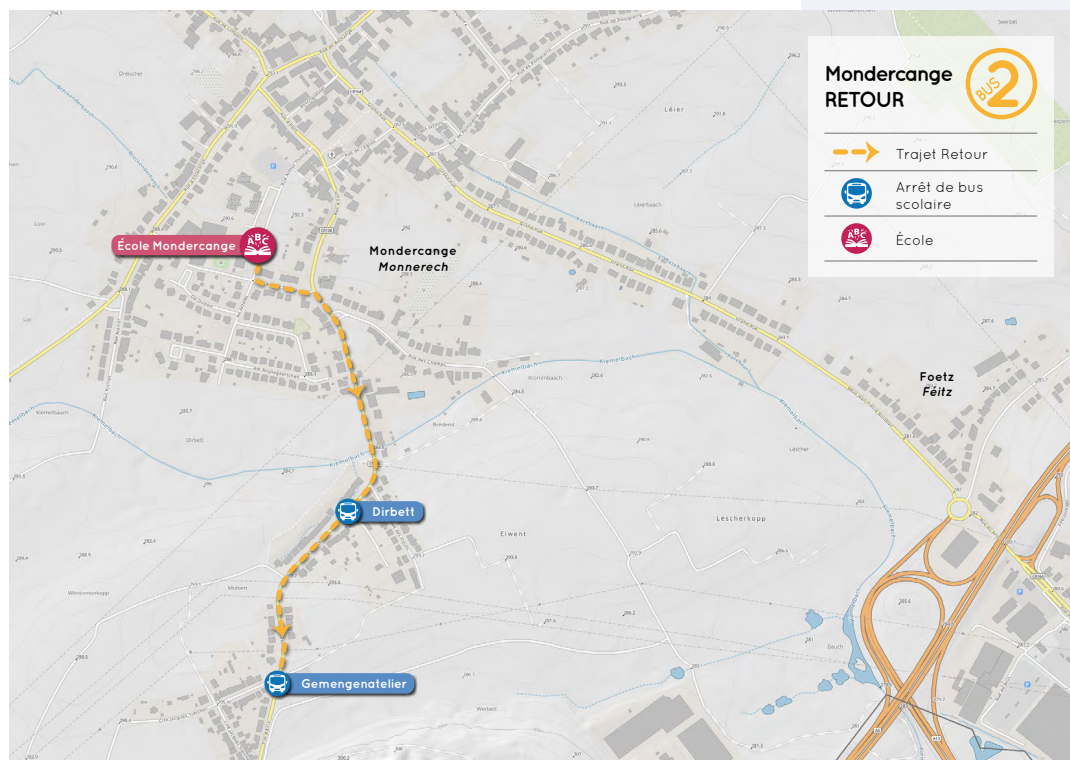
MONDERCANGE - BUS 1 - RETOUR

Arrêt de bus scolaire	Matin	Midi
École Mondercange	12:20	16:05
Mondercange - Kierfecht	12:23	16:08
Mondercange - Mausereck	12:25	16:10
Mondercange - Kazebaach	12:27	16:12
Mondercange - Neidierfchen	12:28	16:13
Mondercange - Doktor	12:30	16:15

TRANSPORT SCOLAIRE MONDERCANGE 2023/2024



ALLER

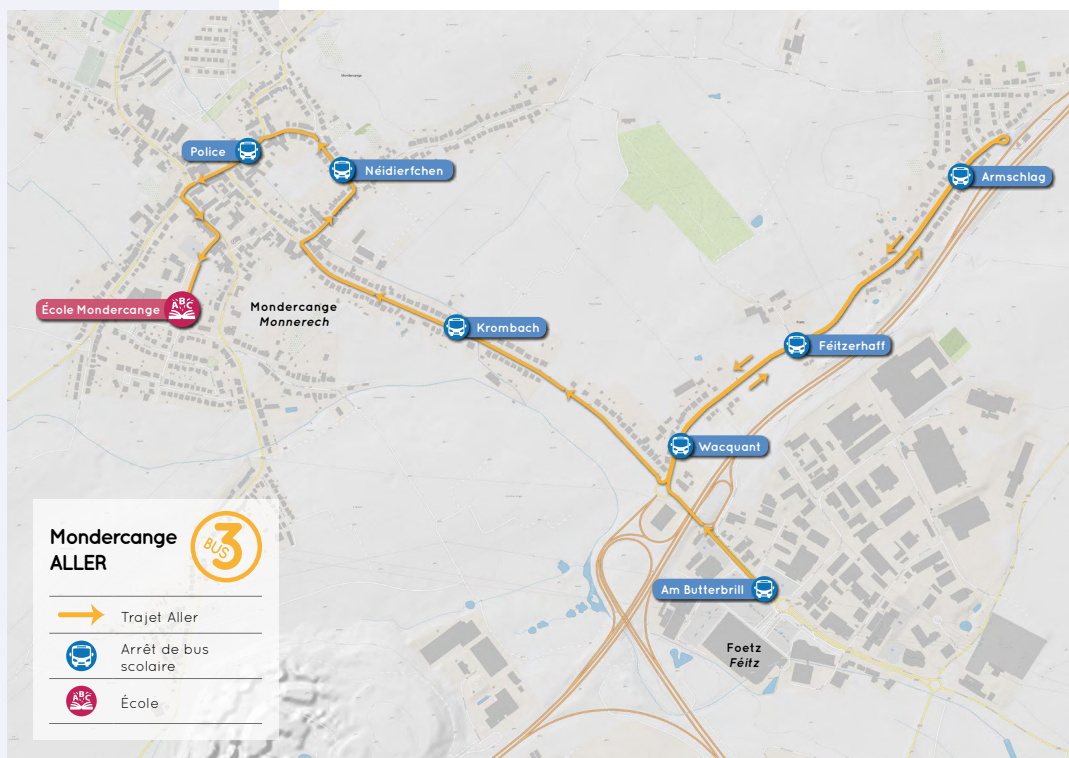


RETOUR

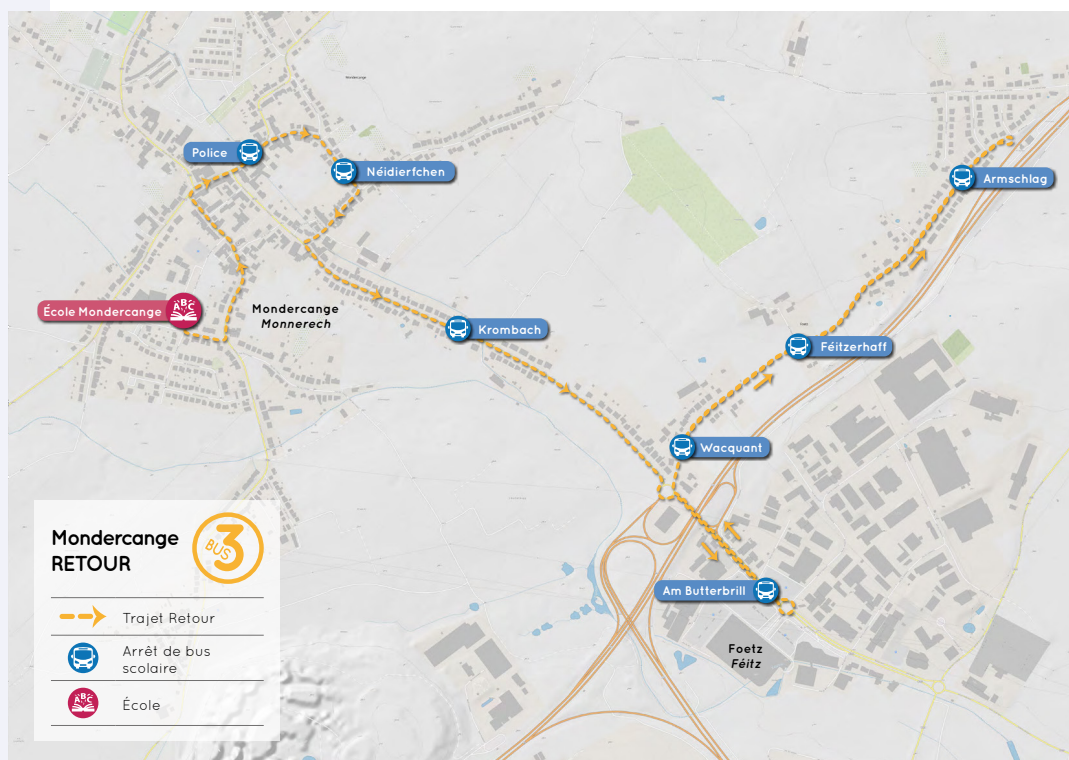
MONDERCANGE - BUS 2 - ALLER			
Arrêt de bus scolaire	Matin	Midi	
Mondercange-Gemengenatelier	07:55	13:55	
Mondercange - Dirbett	07:57	13:57	
École Mondercange	08:00	14:00	

MONDERCANGE - BUS 2 - RETOUR			
Arrêt de bus scolaire	Matin	Midi	
École Mondercange	12:20	16:15	
Mondercange - Dirbett	12:25	16:10	
Mondercange - Cité Steichen	12:27	16:12	

TRANSPORT SCOLAIRE MONDERCANGE 2023/2024



ALLER



RETOUR

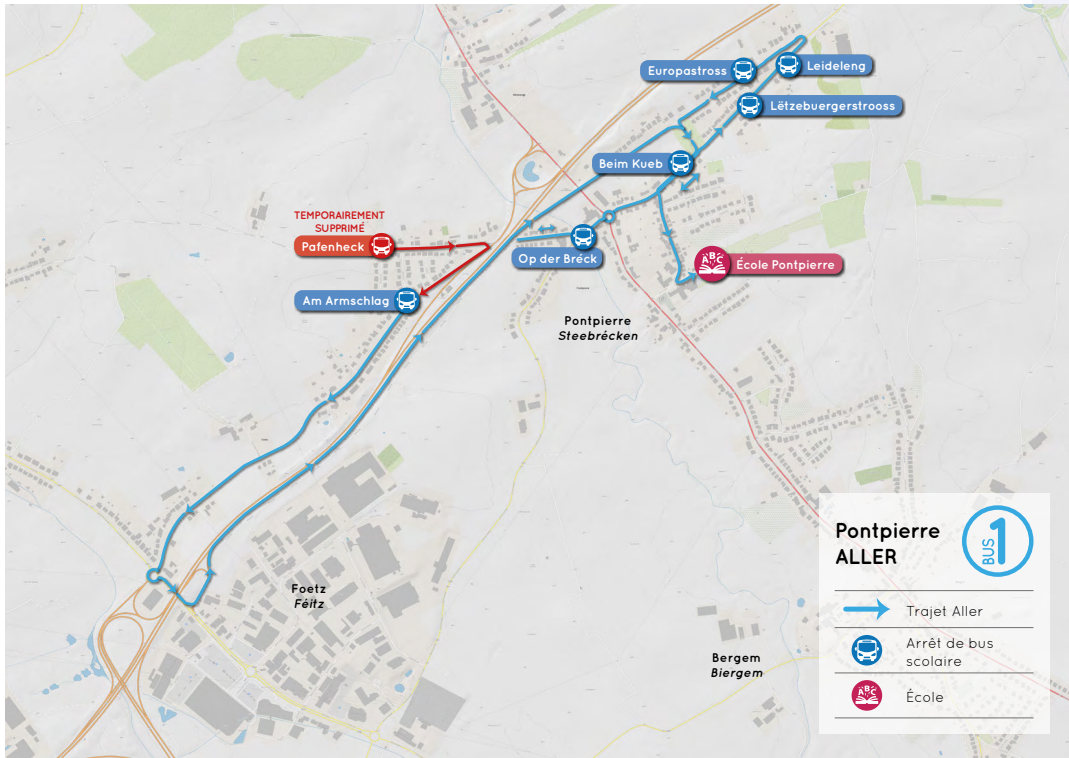
MONDERCANGE - BUS 3 - ALLER

Arrêt de bus scolaire	Matin	Midi
Foetz - Am Butterbrill	07:42	13:42
Foetz - Wacquant	07:44	13:44
Foetz - Féitzerhaff	07:46	13:46
Foetz - Am Armschlag	07:47	13:47
Mondercange - Krombach	07:51	13:51
Mondercange - Neidierchen	07:53	13:53
Mondercange - Police	07:54	13:54
École Mondercange	07:57	13:57

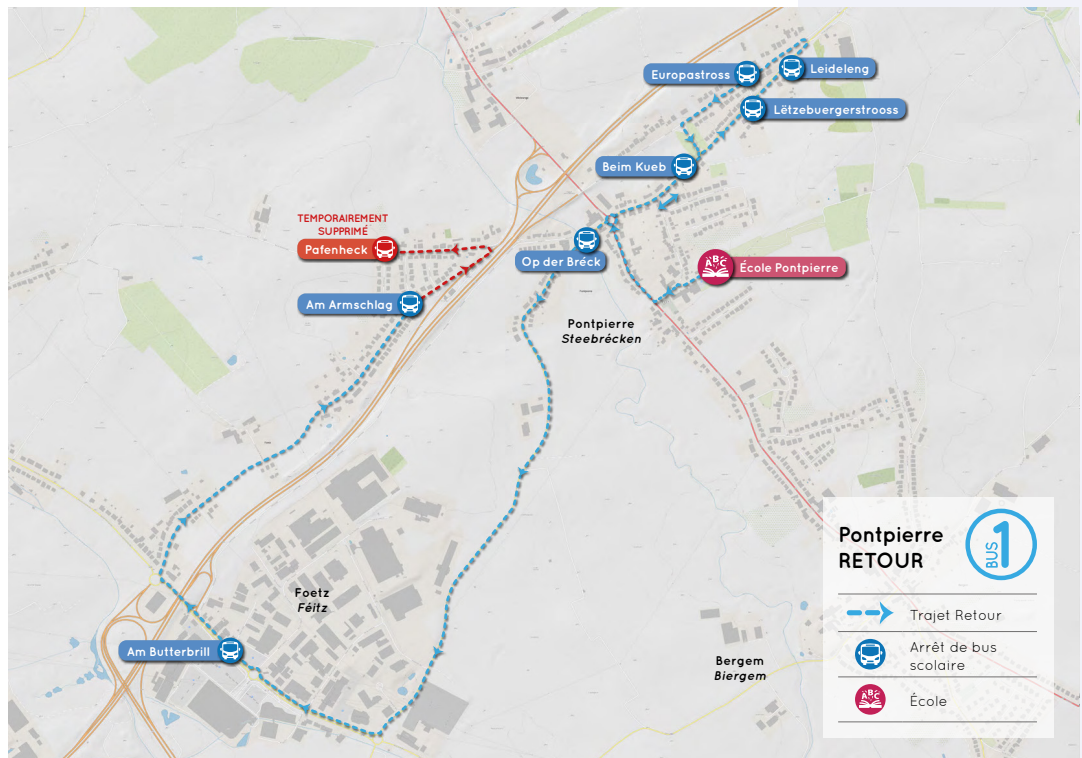
MONDERCANGE - BUS 3 - RETOUR

Arrêt de bus scolaire	Matin	Midi
École Mondercange	12:20	16:05
Mondercange - Police	12:22	16:07
Mondercange - Neidierfchen	12:23	16:08
Mondercange - Krombach	12:26	16:11
Foetz - Butterbrill	12:29	16:14
Foetz - Wacquant	12:32	16:17
Foetz - Féitzerhaff	12:33	16:18
Foetz - Am Armschlag	12:35	16:20

TRANSPORT SCOLAIRE PONTPIERRE 2023/2024



ALLER



RETOUR

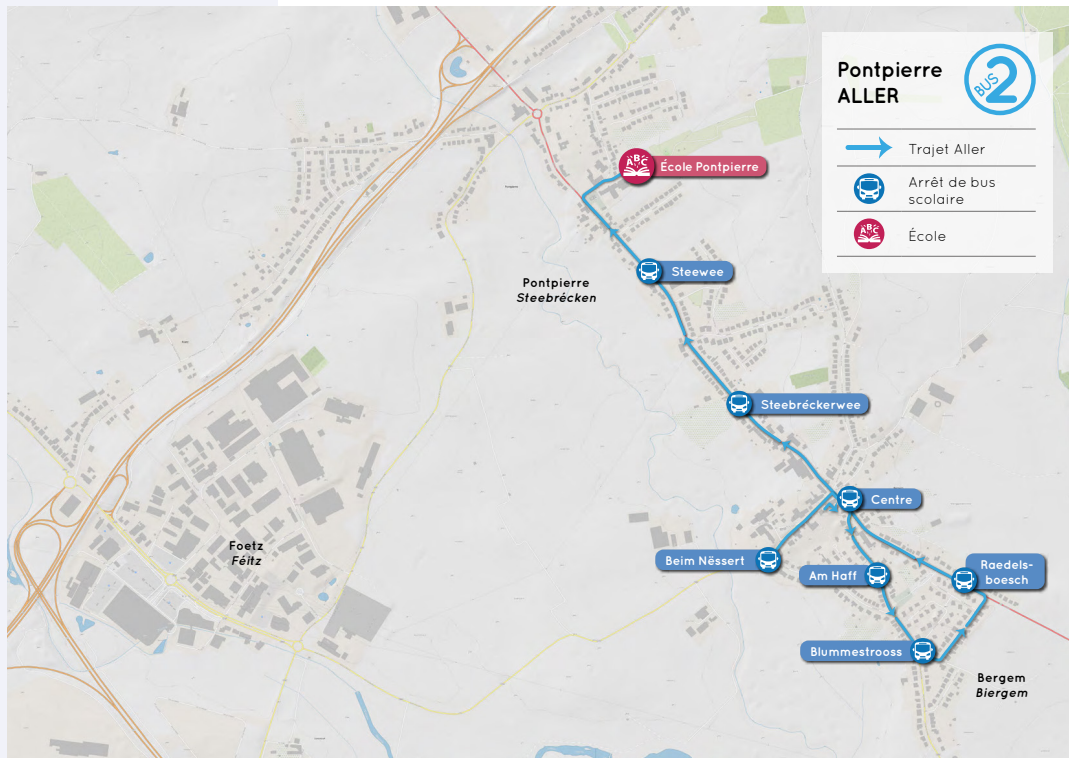
PONTPIERRE - BUS 1 - ALLER

Arrêt de bus scolaire	Matin	Midi
Foetz - Pafenheck	temp. supprimé	
Foetz - Am Armschlag	07:17	13:17
Pontpierre - Op der Bréck	07:22	13:22
Pontpierre - Beim Kueb	07:26	13:26
Pontpierre - Lëtzebuurgerstrooss	07:28	13:28
Pontpierre - Leideleng	07:29	13:29
Pontpierre - Europastrooss	07:31	13:31
École Pontpierre	07:35	13:35

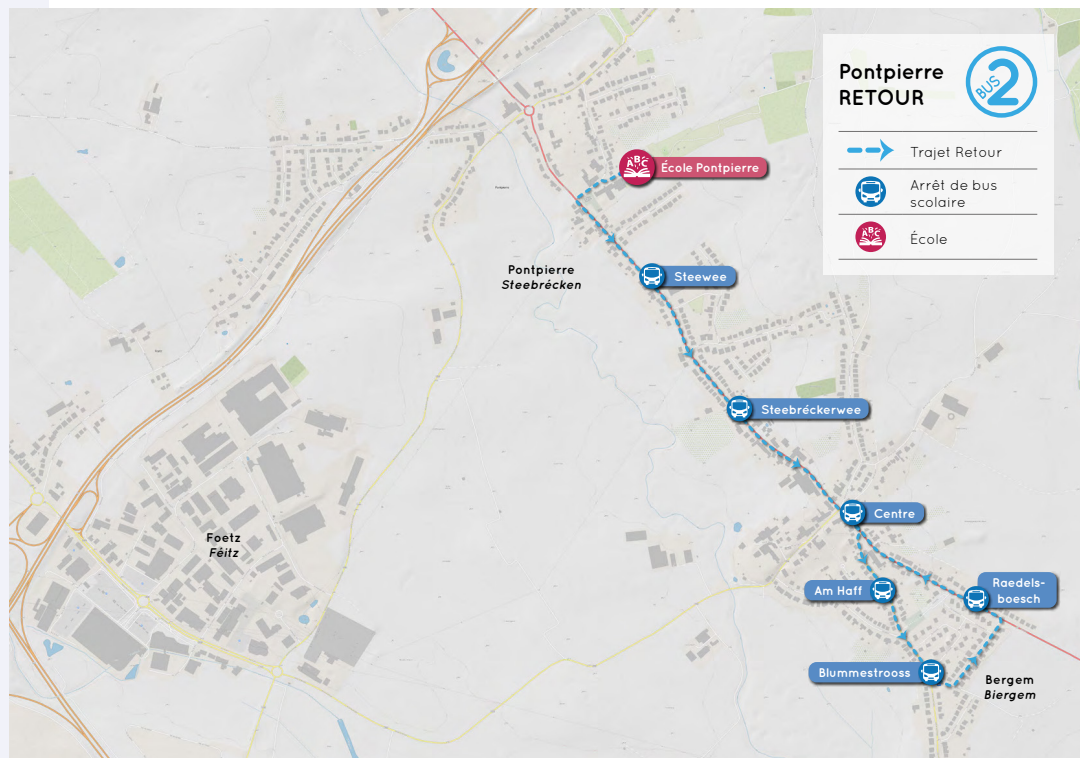
PONTPIERRE - BUS 1 - RETOUR

Arrêt de bus scolaire	Matin	Midi
École Pontpierre	11:55	15:40
Pontpierre - Beim Kueb	11:57	15:43
Pontpierre - Lëtzebuurgerstrooss	11:59	15:45
Pontpierre - Leideleng	12:00	15:46
Pontpierre - Europastrooss	12:01	15:47
Pontpierre - Op der Bréck	12:04	15:50
Foetz - Am Butterbrill	12:09	15:55
Foetz - Am Armschlag	12:11	15:57

TRANSPORT SCOLAIRE PONTPIERRE 2023/2024



ALLER



RETOUR

PONTPIERRE - BUS 2 - ALLER

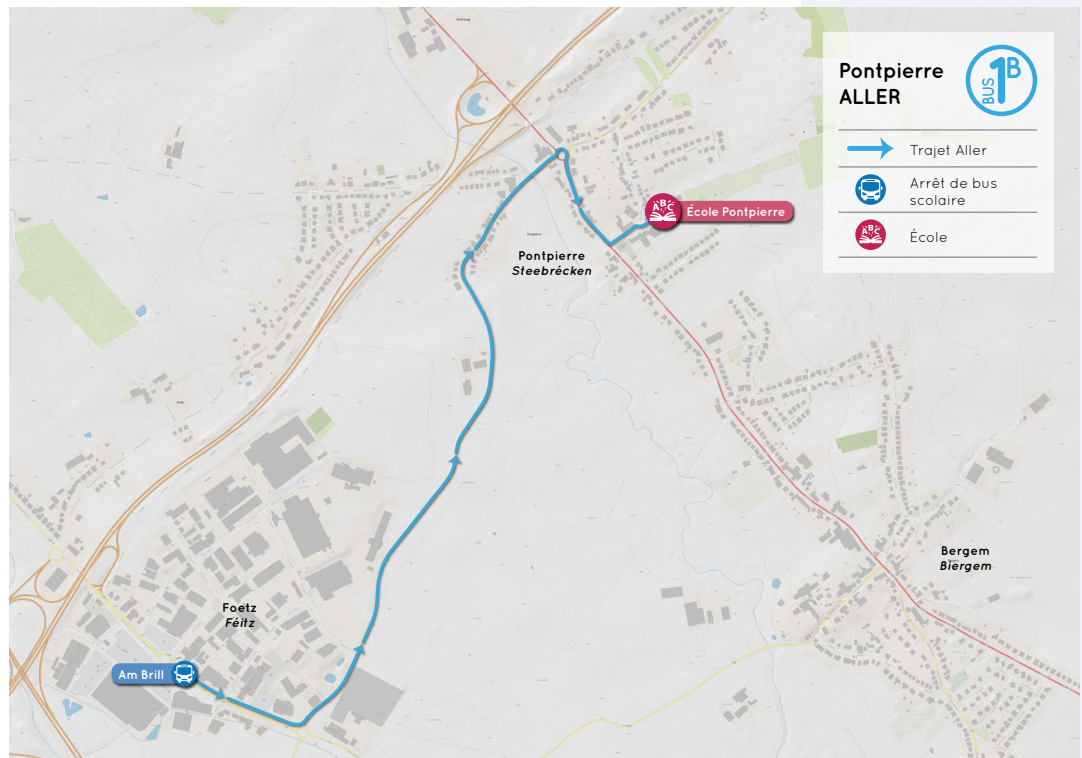
Arrêt de bus scolaire	Matin	Midi
Bergem - Beim Nössert	07:20	13:20
Bergem - Am Haff	07:24	13:24
Bergem - Blummestrooss	07:25	13:25
Bergem - Raedelsboesch	07:27	13:27
Bergem - Centre	07:28	13:28
Bergem - Steebréckerwee	07:29	13:29
Pontpierre - Steewee	07:31	13:31
École Pontpierre	07:35	13:35

PONTPIERRE - BUS 2 - RETOUR

Arrêt de bus scolaire	Matin	Midi
École Pontpierre	11:55	15:40
Pontpierre - Steewee	11:58	15:43
Bergem - Steebréckerwee	12:00	15:45
Bergem - Centre	12:02	15:47
Bergem - Am Haff	12:04	15:49
Bergem - Blummestrooss	12:05	15:50
Bergem - Raedelsboesch	12:07	15:52
Bergem - Centre	12:09	15:54

TRANSPORT SCOLAIRE PONTPIERRE 2023/2024

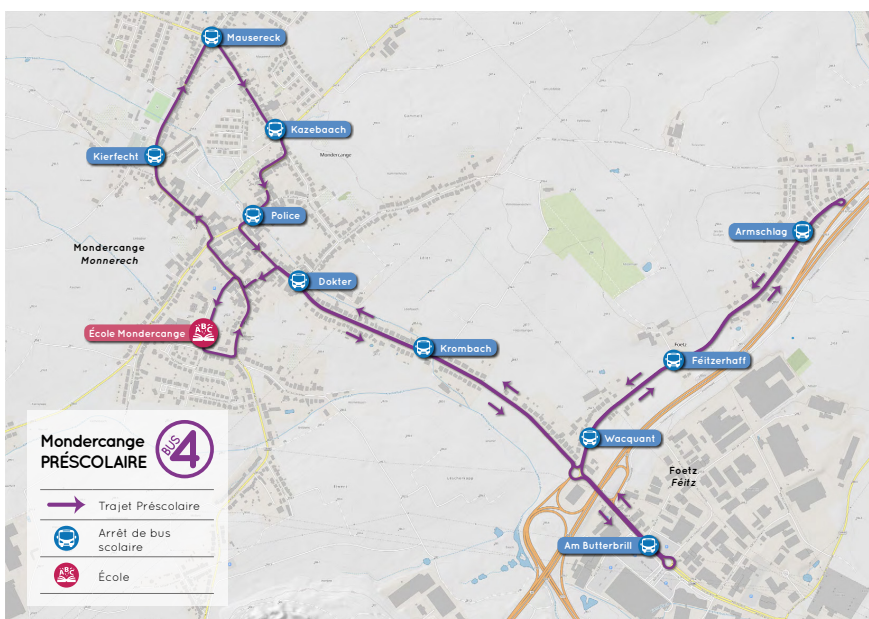
ALLER



PONTPIERRE - BUS 1B - ALLER

Arrêt de bus scolaire	Matin	Midi
Foetz - Am Brill	07:17	13:17
École Pontpierre	07:33	13:33

RETOUR PRÉSCOLAIRE 2023/2024



**! uniquement
selon besoin !**

! les arrêts scolaires seront desservis selon besoin !

NOTES:

A series of 22 horizontal dotted lines for writing notes, set against a background of a grid and crumpled paper texture.

MÄI STONNEPLANG VUM SCHOULJOER 2023/2024

MONNERECH		Klass vun der Madame / vum Här:		Cycle:		Telefon vum Klasesall:	
Auer	Méinden	Dénschden	Mëttwoch	Donneschden	Freiden	Auer	
08:05-09:00						08:05-09:00	
09:00-09:50						09:00-09:50	
09:50-10:10						09:50-10:10	
10:10-10:25	Paus	Paus	Paus	Paus	Paus	10:10-10:25	
10:25-11:20						10:25-11:20	
11:20-12:10						11:20-12:10	
12:10-14:05	Mëtteppaus		Mëtteppaus		Mëtteppaus	12:10-14:05	
14:05-15:00						14:05-15:00	
15:00-15:55						15:00-15:55	

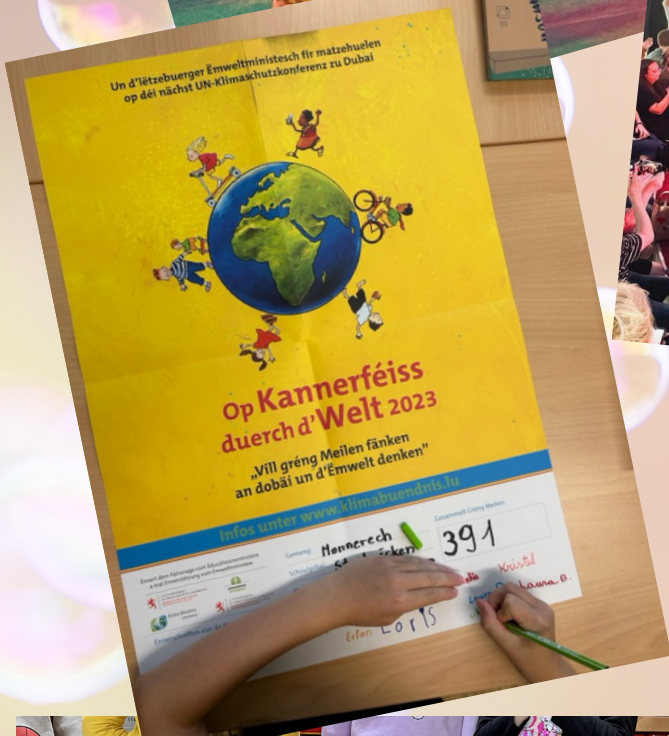


MÄI STONNEPLANG VUM SCHOUJJOER

2023/2024



STEEBRÉCKEN		Klass vun der Madame / vum Här: _____		Cycle: _____		Telefon vum Klasesall: _____	
Auer	Méinden	Dënschden	Méttwoch	Donneschden	Freiden	Auer	
07:45-08:40						07:45-08:40	
08:40-09:30						08:40-09:30	
09:30-09:50						09:30-09:50	
09:50-10:05	Paus	Paus	Paus	Paus	Paus	09:50-10:05	
10:05-11:00						10:05-11:00	
11:00-11:50						11:00-11:50	
11:50-13:45	Mëtteppaus		Mëtteppaus		Mëtteppaus	11:50-13:45	
13:45-14:40						13:45-14:40	
14:40-15:35						14:40-15:35	



NOUS RAPPELONS AUX PARENTS QUE C'EST À LA MAISON QUE LEUR ENFANT DOIT APPRENDRE LES MOTS MAGIQUES:

✓ BONJOUR

✓ BONSOIR

✓ SI IL VOUS PLAÎT

✓ PARDON

✓ MERCI BEAUCOUP

CEST ENCORE À LA MAISON QU'IL DOIT APPRENDRE

✓ À ÊTRE HONNÊTE

✓ À NE PAS MENTIR

✓ À ÊTRE CORRECT

✓ À ÊTRE PONCTUEL

✓ À NE PAS DIRE DE GROS MOTS

✓ À FAIRE PREUVE DE SOLIDARITÉ

✓ À RESPECTER SES AMIS

✓ À RESPECTER LES PERSONNES ÂGÉES

✓ À RESPECTER LES ENSEIGNANTS ET ÉDUCATEURS

CEST TOUJOURS À LA MAISON QU'IL DOIT APPRENDRE

✓ À ÊTRE ORGANISÉ

✓ À PRENDRE SOIN DE SES AFFAIRES ET

✓ À PRENDRE SOIN DE CELLES DES AUTRES

✓ À NE PAS TOUCHER À CELLES DES AUTRES

CEST AUSSI À LA MAISON QU'IL DOIT APPRENDRE

✓ À ÊTRE PROPRE

✓ À NE PAS PARLER LA BOUCHE PLEINE ET

✓ À NE PAS JETER LES DÉCHETS PAR TERRE

À L'ÉCOLE NOUS LUI APPRENNONS LES MATHÉMATIQUES, LES SCIENCES, LA GÉOGRAPHIE, L'HISTOIRE, LES LANGUES, L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET NOUS NE FAISONS QUE RENFORCER L'ÉDUCATION QUE VOTRE ENFANT REÇOIT À LA MAISON.

LISTE TÉLÉPHONIQUE

BÂTIMENTS SCOLAIRES

École de Mondercange 55 60 25 - 1

16, rue A. Thinnes L-3919 Mondercange

Portier: Steve THILL 621 350 270

Précoce de Mondercange

26, rue de Limpach L-3932 Mondercange

Portier: Steve THILL 621 350 270

École de Pontpierre

1, rue de l'École L-4394 Pontpierre

Portier: Steve THILL 621 350 270



SERVICE SCOLAIRE ET D'ACCUEIL

Paola ONTANO-PALANCA, service scolaire 55 05 74 - 450

Géraldine PRADIER, service scolaire 55 05 74 - 453

Yves KIRPS, chargé de direction Maison Relais
structures d'accueil, chèques services,
transport scolaire 55 15 21 - 20

Myriam FEIEREISEN, secrétaire Maison Relais
bureau chèques services accueil, accueil de midi 55 15 21 - 29

MAISON RELAIS

MUMO (Multisport Monnerech) 55 15 21 - 20

Maison Relais Pontpierre

3B, rue de l'École L-4394 Pontpierre 26 57 48 - 29

Maison Relais Mondercange Centre

sous-sol bâtiment scolaire, Mondercange 55 60 25 - 269

Maison Relais Stëbserten

16, rue d'Esch L-3920 Mondercange 26 17 93 - 41

Maison Relais «um Weien»

26, rue de Limpach L-3932 Mondercange 55 15 21 - 29

Crèche «Himmelsdëierchen»

5, rue de l'Église L-3917 Mondercange 26 55 12 - 01

CODEC (Comité d'Ecole)

Ecole de Mondercange: francoise.urhausen@education.lu

Ecole de Pontpierre: danielle.stoltz@education.lu

PISCINE PIMODI

B.P. 85 rue A. Thinnes L-3901 Mondercange

Bureau des instructeurs de natation 55 60 25 - 272

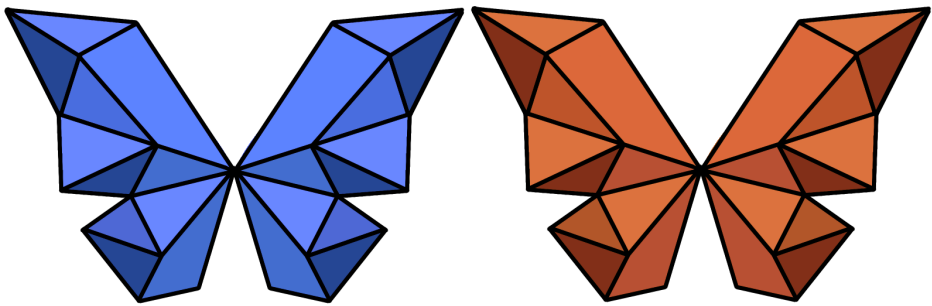
DIRECTION DE RÉGION SANEM

secretariat.sanem@men.lu 247-65950

E.V.M.

evm@monnerecher-schoulen.lu





MONNERECHER SCHOULEN